LE SCRIPTORIAL MANUSCRITS ET DOCUMENTS ANCIENS

MISCELLANÉES N°1

CHARTES ET PAPIERS ANCIENS
JUIN 2012



lescriptorial@gmail.com

244, RUE ST-JACQUES 75005, PARIS (+33) 1 46 33 73 51

DOCUMENTS VISIBLES AU 12, RUE DE BEAUJOLAIS 75001 SUR RENDEZ-VOUS

LE SCRIPTORIAL

Manuscrits et documents anciens

244, rue Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél.: (+33) 1 46 33 73 51 - Fax: (+33) 1 40 51 01 39

E-mail: lescriptorial@gmail.com

SIRET: 533 870 962 00017 - TVA FR 84 533870952

CONDITIONS DE VENTE CONFORMES AUX USAGES DU SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Catalogue de vente à prix marqués de manuscrits et de documents anciens classés par ordre chronologique.

Documents visibles sur rendez-vous dans les locaux sis au 12, rue de Beaujolais, 75001 Paris.

Juin 2012

Coordonnées bancaires :

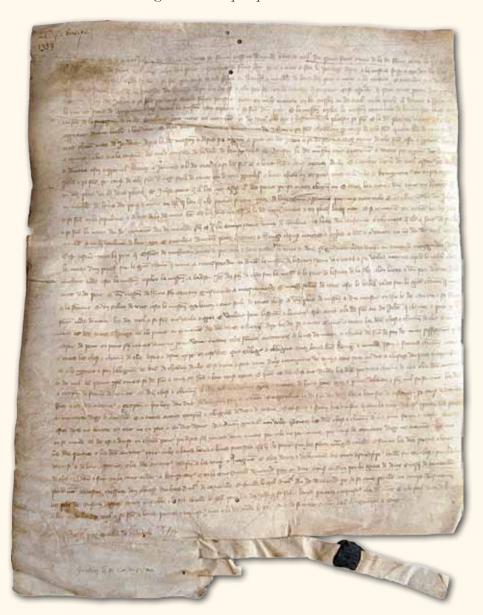
CIC PARIS SAINT AUGUSTIN 102, bd Haussmann 75382 PARIS CEDEX 08 / FRANCE

Code banque : 30066 Code guichet : 10637 Compte en euros: 00020105501 IBAN : FR76 3006 6106 3700 0201 0550 115 BIC : CMCIFRPP MISCELLANÉES n. m. pl., (*miscellanea* : choses mêlées, *miscere* : mêler) Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux. Cet auteur a donné d'excellents miscellanées. On dit plus ordinairement, Mélanges. On dit aussi quelquefois, *Miscellanea*.

d'après le Dictionnaire de l'Académie française, 2ème éd., 1878.

[FINISTÈRE]. [QUIMPER]. Partage de biens, effectué à Quimper [Kemper] le 21 février 1359.

Une pièce de parchemin, 39 lignes (souscription exceptée), en français, écriture cursive à l'encre brune, sceau de cire verte pendant sur simple queue de parchemin avec semé d'hermines (Usure en début de document sinon bon état général; encre pâle par endroits; sceau usé mais semé d'hermines encore visible). Dimensions : 350 x 395 mm.



Partage des biens d'Alen dou Pont et de Panthore, sa femme, entre Jehan [illisible] et Hoys, sa femme, fille des défunts, d'une part, et de Noël du Pont, fils des défunts, frère aîné d'Hoys, d'autre part. En échange des droits que Jehan et Hoys ont, du chef de Panthore, sur la maison où demeure Noël "en la rue as suois de Kemper...", Noël et Plaesou, sa femme, s'engagent à leur verser une rente de quatre livres perpétuelle et annuelle, payable au mois de janvier. Tous les autres biens et meubles d'Alen et de Panthore resteront dans l'indivis entre les deux parties. Jehan et sa femme contribueront à la sépulture et au remboursement des dettes de Panthore.

Copie donnée « en la court du duc a Kemper » en faveur de Jehan et de sa femme, à leur requête, en la cour séculière de Geoffroy [Le Marhec], évêque de Cornouaille, par devant Geoffroy dou Chieff dou Boys [Geoffroy du Chef du Bois], sénéchal de Cornouaille, et Guillaume Le Gall, sénéchal de l'évêque de Cornouaille, sous le sceau dudit Guillaume Le Gall.

Signes de validation : mention : "Passé par Guillaume de Belliboch" ; sceau de cire verte pendant sur simple queue de parchemin avec semé d'hermines.



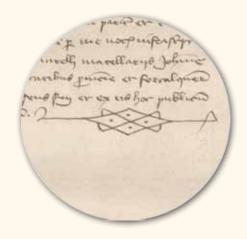
[BOUCHES-DU-RHÔNE]. [ARLES]. Vente d'une bande de terre située au lieu-dit Las Franquesas, 8 mars 1366.

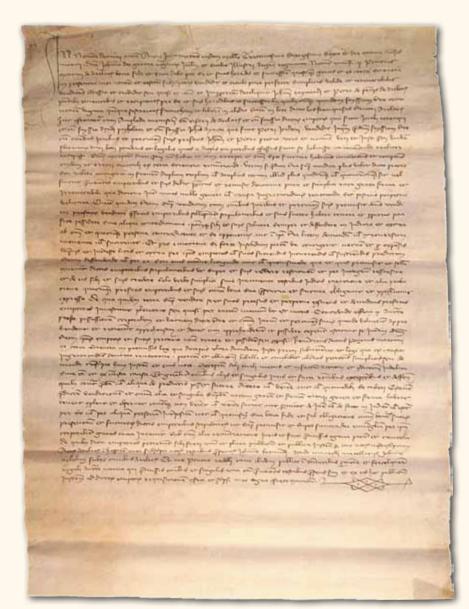
Une pièce de parchemin réglée à la pointe sèche, 46 lignes, en latin, écriture cursive à l'encre brune, seing manuel du notaire en fin d'acte, analyses diplomatiques anciennes au dos du parchemin (Bon état général). Dimensions : 470 x 320 mm.

Pons Martini, d'Arles, vend à Jean Reynaudi et à Pierre de Pennis, tous deux d'Arles, une bande de terre en terrasse (fayssia) d'une étendue de 25 seisterados (unité de mesure correspondant à la surface que l'on peut ensemencer avec un setier de blé, soit environ 20 ares – voir Niermeyer, Mediae Latinitatis Lexicon minus (1976), p. 411)), située au lieu-dit La Franquesas, sur le territoire de la ville d'Arles, pour le prix de 11 florins d'or. Il promet de la leur livrer en pleine possession au moment où ils le voudront et de la tenir, jusque là, à titre précaire.

Acte de vente dressé à la demande des acheteurs par Pons Rodelli, notaire royal.

Signes de validation : seing manuel de Pons Rodelli.





Stenene De Joh porrefin days Que Dene sonn St treure + finearbelio annec a chenal a prolinge or Donne a efterblie on a wille se when the garde a seffence smalle veneuo an Der lieu le pour Jour somehe lan as was ing a fager le our Jel governo copp. Jel de impalle con Pompo Garhe Dimenelle formal appendie de poere Germy se mousely anoforme de porferme anthome se mente gomesiele De lefante anstounc Sulone monday De Cart surbrust Juffer C.R. movem malloge Julian maffe anto So millen positione Infinal Jarge conting Jaguo Be megrop Briart St James Jorge de fingue Bivermen de ponfeure oubin se gareffe Comon Sc mills 128 Genave Bunenelle De fallon pervin De pere me ologie Courtino De marfalle meolio de Camalte Sumenefic De galacien enfathire moren afterne se febrille efficie coverny manque Be Tame Tence De me Stell pine Suffer redeficy agmicin Comes Giben Jell Danegmere remone function



[PAS-DE-CALAIS]. [ARDRES]. Rôle de revue d'une compagnie d'arbalétriers à cheval, Ardres, 1^{er} octobre 1387.

Une pièce de parchemin, écriture cursive à l'encre brune, 7 lignes, suivies d'une liste de 41 noms (Bon état général). Dimensions : 270-5 x 56-8 mm.

Ce rôle recense les effectifs de la compagnie d'arbalétriers à cheval de Jean Portefin mise en garnison à Ardres, ville frontière et capitale de l'Ardrésie, pays reconquis sur les anglais en 1377 après 17 ans d'occupation. Intéressant à plus d'un titre, ce document apporte des renseignements à l'historien, tant dans le domaine militaire que démographique et généalogique.

Rôle d'une revue d'armes passée à Ardres le premier octobre 1387 de la compagnie de Jean Portefin, capitaine de "deus con[nestables] et de trente et huit arbal[etrie]rs armés à cheval" placés en garnison à Ardres "p[ou]r la garde et deffence dicelle". Bien fortifiée, cette petite place forte joue alors un rôle de verrou stragégique face aux fréquentes incursions anglaises venues du Calaisis. Le document n'est pas signé et est suivi d'une liste de 41 prénoms ou surnoms des hommes de guerre appartenant à la compagnie de Jean Portefin, précisant soit leurs noms de famille soit leurs origines géographiques - mettant ainsi en évidence un bassin de recrutement très étendu, allant de la Provence à l'Italie du Nord ("Sai[n]t Ambroise", "Millan", "Sallon", "Marseille",...). L'effectif de cette compagnie correspond à deux *bandiere* d'arbalétriers génois (une bande rassemblant une vingtaine d'hommes commandés par un connétable) qui, malgré leurs errements de Courtrai (1302) et de Crécy (1346), continuent à jouir au XIV^e siècle en France et dans toute l'Europe d'une excellente réputation.

Une revue, en temps de guerre, précise le *Dictionnaire universel françois et latin* de Trévoux (Paris, 1771 [5ème éd.], p. 367), est "une montre qu'on fait faire aux soldats qu'on range en bataille, et qu'on fait ensuite défiler, pour voir si les compagnies sont complettes, si elles sont en bon état, ou pour quelqu'autre raison particulière". La revue d'armes se déroule soit avant le départ de la troupe, au point de ralliement prévu, soit à destination, sur le lieu de surveillance, de garnison ou de bataille. Passée devant un commissaire, chaque revue donne lieu à l'établissement de rôles, ou listes nominatives des effectifs engagés, transcrits sur parchemin ou sur papier, et dont une grande partie est toujours conservée dans les dépôts d'archives. Relativement succinctes, les revues d'arbalétriers, à pied ou à cheval, demeurent assez rares pour le Moyen Age.

La longue carrière de Jean Portefin, écuyer et capitaine mercenaire au service du Roi de France, peut être aisément retracée à l'aide des quelques pièces originales remises par ses descendants lors des enquêtes des nobles menées au cours du XVII^e siècle siècle et désormais conservées au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale de France (Cf. BnF, P.O. 2347, dossier Portefin (52296), n° 2-5), et des travaux de collecte d'érudits locaux (Cf. Morice, P.-H., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclesiastique et civile de Bretagne...*, Paris, 1744, t. II, p. 612.). Une revue passée en janvier 1380, une montre reçue au Mans le 13 août 1392 ainsi que quatre quittances respectivement datées de 1380, 1385, 1386 et 1392 jalonnent ainsi le parcours de ce capitaine expérimenté et vraisemblablement renommé en son temps. Il est également connu pour avoir fait construire au tournant du XIV^e siècle un hôtel particulier à Paris dans une rue qui prit son nom, avant que le peuple en altère l'orthographe en Portefoin (aujourd'hui située dans le 3ème arr.).

Bibliographie: Preneel, A. et Delsalle, P., Hommes d'armes et gens de guerre du Moyen âge au XVII^e siècle: Franche-Comté de Bourgogne et comté de Monthéliard, Besançon, PUFC, 2007. – Contamine, P., Guerre, État et société à la fin du Moyen âge: études sur les armées des rois de France, 1337-1494, Paris, EHESS, 2003, 2 vol. – Billot, C., "Les mercenaires étrangers pendant la Guerre de Cent Ans comme migrants" in Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 18ème congrès, Montpellier, 1987, pp. 279-286.



[DRÔME]. [ROMANS-SUR-ISERE]. [SAINT-BARNARD-DE-ROMANS]. Copie des lettres en faveur de l'Eglise et chanoines de Saint-Barnard de Romans, données à Grenoble le 10 novembre 1404, [Grenoble ?], vers 1404 ou peu après.

3 bi-feuillets de papier fort cousus (filigrane proche de Briquet no. 6806 : "Fleur de lis" – Nyon (Vaud), 1405-1407 et Genève, 1406-1410 ; voir aussi no. 6804, Bourg, 1401 ; Annecy, 1402), avec trois derniers feuillets blancs, couverture de papier moderne avec date à l'encre brune, écriture semi-cursive à l'encre brune, en latin (Très bon état). Dimensions : 297 x 213 mm.

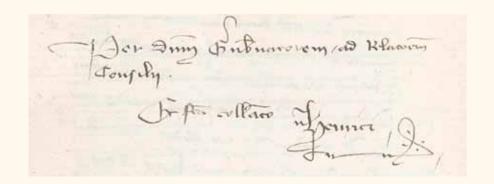
Concernant des questions de moyenne et basse justice, la supplique de l'Eglise et des chanoines de Saint-Barnard de Romans (ff. 1-2v) est suivie des lettres de Geoffroy le Meingre, dit Boucicaut [Gauffridus le Mengre dictus Bouciquatus], duc de Bourbon, chambellan et conseiller du roi, gouverneur du Dauphiné, en faveur de Saint-Barnard de Romans. Geoffroy le Meingre (mort en 1432) était le frère du célèbre Jean II le Meingre (1366-1421), dit Boucicaut, maréchal de France. On conserve aux Archives communales de la ville de Romans certains documents dans les séries CC et FF citant Geoffroy le Meingre. L'Eglise et les chanoines de Saint-Barnard sont représentés par un certain Antoine de Nevers (?) [Anthonio de Nyvernio (f. 2v), licencié en droit].

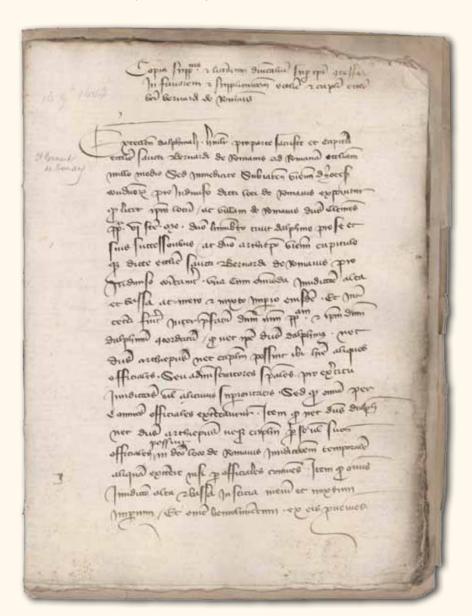
Canonisé en 944, Barnard, archevêque de Vienne, construit en 838 une abbaye bénédictine au bord de l'Isère. Les bénédictins cédèrent la place aux chanoines, et l'édifice deviendra collégiale. C'est sans doute dans cette collégiale que fut signé le rattachement de la principauté du Dauphiné au royaume de France en 1349, cession effectuée par Humbert II, dauphin de Viennois.

Titre original : Copia supplicationis et litterarum dominicalium super ipsa concessa in favorem et supplicationem ecclesie et capituli ecclesis Beati Bernardi de Romanis.

Incipit : "Excellenti dalphinali humiliter pro parte sacriste et capituli ecclesie sancti Bernardi de Romanis...".

Copie faite pour le gouverneur du Dauphiné ("Per dominum gubernacionem ad relacionem consilii. Et facta collacio Henrici [suivi de son seing manuel]").







[ISÈRE]. [SAVOIE] [GRENOBLE]. Contrat de mariage entre Jean Allemand et Catherine de Savoie, Grenoble, 8 décembre 1422.

Une pièce de parchemin, en latin, écriture cursive à l'encre brune, 70 lignes, seing manuel du notaire au bas du document (Bon état général; quelques rousseurs et pliures). Dimensions : 590 x 520 mm.

Jean II Allemand, seigneur d'Uriage, épouse en secondes noces Catherine de Savoie, fille de Humbert de Savoie (*filiam dicti Humberti de Sabaudia*), seigneur d'Arvillars, d'Esclose, des Moulettes et de Lormes. Il fit son testament en 1446 et eut avec Catherine de Savoie sept enfants ; la maison de Savoye-Arvillars porte : *de Savoye brisé sur la croix et 5 têtes de léopard de sable* (voir Lachesnaye Desbois, *Dictionnnaire de la noblesse*, tome I, p. 185).

La famille des Allemand fut longtemps l'une des plus puissantes et plus anciennes familles du Dauphiné ; elle a compté parmi ses membres plusieurs évêques de Grenoble et de grands militaires.

Signe de validation : seing manuel du notaire Arthaud Salvaguii.





[CALVADOS]. [TOUQUES]. Vidimus de contrat d'endenture (charte-partie), Paris, lundi 12 mars 1425 [daté de 1424 (avant Pâques)].

Une pièce de parchemin réglée à la mine de plomb, 38 lignes, en français, initiale ornée, le sceau pendant sur simple queue de la prévôté de Paris, mentionné à la fin de l'acte, a disparu (on en voit les fentes au bas du document), note manuscrite : "coll[ati]on faitte" (Bon état général ; salissures et parchemin quelque peu froissé). Dimensions : 462 × 355 mm.

Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villiers, conseiller du roi [d'Angleterre Henri VI], prévôt de Paris de 1422 à 1432, reconnaît avoir vu une lettre endentée à la marge supérieure, datée de Paris le 12 septembre 1424, scellée à la cire rouge sur simple queue du sceau du duc de Bedford, régent du royaume de France, signée pour lui par R. Veret et témoignant que ledit duc de Bedford nomme **Andryeu Ogard (?-1454)**, chevalier du royaume de Danemark (auparavant capitaine de Vire, Ogard, proche du Régent, devint capitaine de Caen de 1436 à 1446), capitaine de la place de Touques (commune du canton de Trouville-sur-Mer, arrond. de Lisieux, dep. du Calvados), pour quatre ans, à partir de la Saint-Michel (29 septembre) 1424.

Selon cette endenture, Andryeu Ogard sera tenu d'entretenir trois hommes d'armes (deux à cheval et un à pied) ainsi que neuf archers à cheval; pour l'entretien de ses troupes, il touchera, par jour, la somme de 12 deniers d'esterlins par hommes d'armes à cheval, de 8 deniers d'esterlins par hommes d'armes à pied et de 6 deniers d'esterlins par archer, remarque étant faite que le noble d'Angleterre vaut 6 sols et 8 deniers esterlins; ces gages seront reversés chaque trimestre (quartiers) par l'ordonnance du trésorier général de Normandie et de la main du receveur général de Normandie; il sera tenu de reverser au régent le tiers du butin et des terres pris par ses troupes; il pourra cependant garder les prisonniers de guerre, à l'exception des rois, princes,

fils de rois "et en esp[eci]al Charles, qui s'appelle dalphin de Vyennois", capitaines et personnages de sang royal, capitaines et lieutenants ayant reçu leur mandat des rois et princes, ainsi que les meurtriers de Jean sans Peur (1371-1419), duc de Bourgogne et les personnes "adherans à la trahison fait au duc de Bretaigne par Olivier de Bloiz [(1404-1433) comte de Penthièvre] et ses complices", qu'il devra remettre au régent ; il devra faire périodiquement montre de ses troupes devant les envoyés du roi et du régent ; il devra empêcher ses troupes de troubler l'ordre public et de se livrer à des exactions sur la populace, notamment obéissante au roi, et devra les contraindre à payer leurs fournitures de guerre ; il devra aider dans leur tâche les baillis du roi et autres officiers de justice, sans entrer en connaissance de cause, à l'exception des causes de gain de guerre et de défaut de guet ; il sera tenu de nettoyer le pays des brigands ; le régent pourra augmenter ou diminuer ses éffectifs à son gré, sans qu'Andryeu Ogard puisse, pour cela, abandonner sa charge ; il devra faire la promesse de résister coûte que coûte contre les attaques de l'ennemi et de se conformer aux ordonnances royales.

Donné pour le prévôt de Paris par Quignon (seing manuel).

Signe de validation : seing manuel de Quignon ; le sceau de la prévôté de Paris, mentionné à la fin de l'acte, a disparu : il était pendant sur simple queue, et on en voit les fentes au bas du document.

Provenance: Ancienne Collection Phillipps.





[VAUCLUSE]. [AVIGNON]. Acte passé devant notaire, procédure relative à la vente d'un immeuble sis dans la paroisse de Saint-Agricol, entre Thomas Buzaffi et des moniales de l'abbaye Sainte-Marie de Mollèges (Bouches du Rhône), **26 janvier 1430**.

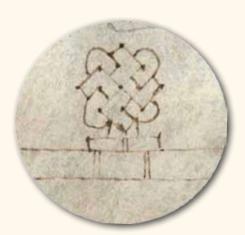
Une pièce de parchemin, écriture cursive à l'encre brune, en latin, initiale ornée, note au dos rédigée en langue d'oc, seing manuel de Jean Besson, notaire en Avignon (Bon état général). Dimensions : 390 × 660 mm.



Vente par Henri de Sade, Pierre et Hugues Raynaudi, frères et Guillaume de Perusio, tous quatre d'Avignon, à Thomas Buzaffi, d'Avignon, d'un immeuble censément franc et libre de cens et de droits, situé en Avignon, sur le territoire de la paroisse de Saint-Agricol, dans la rue dite de la Musa, pour 600 florins. A la suite de cette vente, un différand oppose Thomas Buzaffi à Marguerite Raynaude, abbesse de l'abbaye Sainte-Marie de Mollèges (abbaye cistercienne de femmes, diocèse d'Arles, commune de Mollèges) et Alayseta Raynaude, sa soeur, moniale dudit monastère, petites-filles de Guillaume Raynaudi, prétendant *ab intestat*, à une partie de la succession de Guillaume Raynaudi. Un compromis est passé et le défendeur verse la somme de 100 florins aux demanderesses, qui lui cèdent en échange tous les droits qu'elles pouvaient avoir sur le bâtiment.

Acte reçu par Jean Besson, notaire en Avignon.

Signe de validation : seing manuel de Jean Besson. L'analyse au verso est rédigée en langue d'oc.





[BOUCHES-DU-RHÔNE]. [MARSEILLE]. Supplique des pêcheurs de Marseille au conseil de la cité, 5 août 1434 [date au verso].

Une pièce de papier, écriture de chancellerie à l'encre brune, 31 lignes, en latin, au verso 37 noms manuscrits, sans doute les pêcheurs concernés, notes manuscrites (Bon état général ; quelques rousseurs). Dimensions : document : 205 × 270 mm. ; cadre : 210 × 375 mm.

Certains pêcheurs – principalement ceux qui pêchent à la palangre – ont été condamnés à des amendes de 40 à 60 sous royaux par le viguier. Ils auraient dû présenter leurs paniers à poissons jugés trop grands par rapport à la gabelle payée, mais étant toujours en mer et ne rentrant que tard le samedi soir, ils n'ont pas eu connaissance de cette injonction. N'ayant pas le droit de faire appel de cette condamnation injuste au regard des libertés de la cité de Marseille, ils supplient le conseil de la cité de prendre leur défense et de plaider leur cause au parlement d'Aix pour trouver une solution conforme à leurs droits.

Le document n'est pas signé, et comporte une pliure avec au dos une liste de noms, sans doute celle des pêcheurs ("piscatores hujus civitatis"), ayant formulé la supplique.



9

[SEINE-MARITIME]. [NORMANDIE]. [HENRI VI (roi d'Angleterre)]. Mandement royal, passé à Rouen, 25 septembre 1442.

Une pièce de parchemin, écriture de chancellerie à l'encre brune, 31 lignes (souscription exceptée), en français, seing manuel de J. Rivel, le sceau pendant sur double queue de parchemin a disparu (Bon état général). Dimensions : 273 x 370 mm.

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, mande aux trésoriers et généraux des finances de Normandie de verser à **Thomas Hoo** (Baron de Hastings, shérif de Bedfordshire, chancelier de France pour le roi d'Angleterre à partir de 1445) la somme de 2 000 livres tournois par les mains de Pierre Baille, receveur général des finances, en exécution d'un contrat d'endenture passé le jour même entre la couronne et ledit Thomas Hoo, instituant ce dernier capitaine de la place de Mantes à partir de la Saint-Michel suivante, pour un an et, ensuite, aussi longtemps que Richard (Plantagenêt [1411-1460], comte de March, de Cambridge et d'Ulster, duc de York, lieutenant général et gouverneur de France et de Normandie), duc d'York tiendra le gouvernement de France et de Normandie. Selon ce contrat, ledit Hoo devra recruter et entretenir 50 lances à cheval, 20 lances à pied et 210 archers ; il recevra annuellement, pour entretenir ses troupes, la somme de 16 000 livres tournois (lt.) à prelever sur la recette générale de Normandie et payable à raison de 4 000 lt. par trimestre ;

The Deputy or mouteur De on a Dea Caline Defend after

il pourra garder le produit de tous ces gains de guerre, des appatis (contribution en vivres que la population locale doit fournir aux troupes) et des droits de sceau perçus dans les pays désobéissants au roi d'Angleterre, à savoir les Prévôtés de Poissy et Melun "de ça et de la de la riviere de Seine", et dans les autres pays rebelles, "du costé de Chartres en tirant vers Paris et la Beausse...". Richard recevra pour assembler ses troupes et les entretenir la somme de 2 000 lt. qui lui sera retenue sur la somme de 4 000 lt. à percevoir à la fin du premier trimestre. Richard devra faire montre de ses troupes chaque trimestre à Mantes.

Donné pour le roi, "à la relation" du duc d'York, lieutenant général et gouverneur de France et de Normandie, par J. Rivel (souscription).

Signes de validation : seing manuel de J. Rivel ; remarque étant faite que le sceau pendant sur double queue de parchemin a disparu.

Provenance : Ancienne Collection Phillipps.





[CALVADOS]. [NORMANDIE]. [HENRIVI (roid'Angleterre)]. Contratd'endenture (charte-partie), Honfleur [«Honnefleu»], 26 juin 1444.

Une pièce de parchemin, écriture de chancellerie à l'encre brune, 40 lignes, en français, le sceau de Jean Salvain, pendant sur simple queue de parchemin a disparu (Bon état général; quelques rousseurs). Dimensions: 273 x 657 mm.

Henry VI, roi de France et d'Angleterre, passe avec Jean Salvain (Bailli de Gisors, 1424), chevalier, conseiller du roi, un contrat d'endenture établissant ce dernier capitaine de la place de Château-Gaillard, pour une durée d'un an à compter du 29 juin 1444, par "l'advis et deliberation" de Richard, duc de York, lieutenant général et gouverneur de France et de Normandie. Pour la défense de Château-Gaillard, Jean Salvain sera tenu d'entenir 2 lances à cheval, 8 lances à pied et 30 archers. Un huitième seulement de ses hommes pourront être français ; les autres devront être anglais, irlandais (yrois), gallois ou gascons. Parmi ses troupes, il ne devra recruter aucun habitant de sa capitainerie, ni aucune personne ayant participé à "l'orrible meurdre nagueres commiz environ Saint Pierre sur Dyve par Water Houx et ses complices" (St-Pierre-sur-Dives, arr. Lisieux). Mais il pourra avoir à son service un canonnier, un armurier, un faiseur d'arcs, un autre d'arbalètes, un ouvrier "pour faire trait" etc. Lors des montres et revues, ses "soldoyez" devront être correctement armés de "bassinet ou salade a visiere et ayans harnoiz de jambes...". Le capitaine, son lieutenant et ses troupes devront résider dans la place de Château-Gaillard et le capitaine est responsable des méfaits éventuels commis par ses troupes. S'il manque à ses obligations, le roi ou le lieutenant-général de France et de Normandie pourra transférer sa charge à toute autre personne de leur choix.

Au coeur du Vexin Normand, l'imposante silhouette de Château-Gaillard, construit au XII^e siècle, qui surplombe majestueusement les méandres de la Seine au niveau des Andelys, témoigne de la volonté de Richard Coeur de Lion, duc de Normandie et roi d'Angleterre, de protéger le duché contre les visées expansionnistes du roi de France. Pièce maîtresse d'un immense complexe défensif inspirée des forteresses Syriennes, protégée par un triple mur d'enceinte réputé imprenable, Château-Gaillard, construit en moins d'un an, résistera pendant sept mois aux assauts répétés d'une armée royale forte de six mille hommes. Repris par les Français en 1449, le fort est définitivement abandonné devant les progrès de l'artillerie.

Signes de validation: endenture à la marge supérieure; le sceau de Jean Salvain, pendant sur simple queue de parchemin a disparu.

Provenance : Ancienne Collection Phillipps.







[VICENCE]. Trois actes grossoyés à la suite. Actes reçus par Daniel de Ferrato, notaire, fils de Jacobus de Ferrato, citoyen de Vicence, après 1448.

Une longue pièce de parchemin, en latin, parchemin réglé à l'encre brune, écriture cursive à l'encre brune, initiales décorées accompagnées de trèfles crucigères (seings manuels ?) (Bon état général, quelques tâches et traces d'humidité). Dimensions : 1100 × 260 mm.

Ces actes permettent de suivre sur trois ans la transaction entre les acteurs de la vente de terres sis à Montebello. Les actes sont grossoyés par Daniel de Ferreto, notaire, dans une écriture cursive fort élégante.



- 1. Vicence, **24 mars 1446**. *Gaspar*, fils de *Johannes Christophorus*, fils de feu *Galva de Trissino*, citoyen de Vicence et habitant de Padoue, vend, avec l'autorisation de son père, à noble *Anthonius*, fils de noble *Jacobus de Braschis*, citoyen de Vicence, des biens situés à Montebello.
- 2. Vicence, **27 janvier 1447**. *Paulus*, fils de *Nicolaus de Cornedo*, citoyen de Vicence, reconnaît avoir reçu d'*Anthonius*, fils de *Jacobus de Braschis*, citoyen de Vicence, la somme de 50 ducats.
- 3. Vicence, 13 mars 1448. *Johannes Christophorus*, fils de feu *Galva de Trissino*, citoyen de Vicence, en son nom et au nom d'*Anthonia*, sa pupille et petite-fille, héritière de feu *Gaspar*, reconnaît avoir reçu de noble *Anthonius*, fils de *Jacobus de Braschis*, la somme de 80 ducats trois quarts, en exécution de l'accord de vente passé par *Anthonius* avec ledit feu *Gaspar* et reçu par *Daniel de Ferreto*, notaire le 24 mars 1446.

Signe de validation : Aucun signe de validation ; Mention d'enregistrement pour le premier des trois actes.





[HERAULT]. [MONTPELLIER]. Acte de procédure relatif à des biens meubles sis à Malaucène (dept. Vaucluse), 10 septembre 1462.

Une pièce de parchemin, écriture cursive à l'encre brune, 31 lignes, en latin, signature "De Bozenas", signature "Theobaldi, not[arii]" et seing manuel, petit sceau plaqué de la cour de Montpellier (sceau abîmé pour partie). Dimensions : 240 × 405 mm.

Béranger de Bozenas, conseiller et maître des requêtes de l'Hôtel du roi [de France], juge à la cour du petit sceau de Montpellier, adresse une requête au recteur du Comtat Venaissin [Constantin Heruli] et au vigiuer de Malaucène (Vaucluse), dans une affaire d'usurpation de biens meubles opposant le marquis de l'Epine (de Spina) aux héritiers de feu Antoine Christophori, marchand de Montpellier, son créditeur. Un jardin appartenant au marquis de l'Epine, situé dans le territoire de Malaucène, au lieu dit Au Portail (Ad portale), et sur lequel se trouvait une cuve particulière (tina bulhitoria) contenant environ six muids, a été saisi et vendu aux enchères à Guirard Boucici (?) au bénéfice des héritiers d'Antoine Christophori, pour un prix de 10 florins (monnaie du Comtat Venaissin). Cette somme ayant remboursé la dette, Béranger de Bozenas demande à la cour de Malaucène d'interdire la cuve aux héritiers et de la faire expédier.

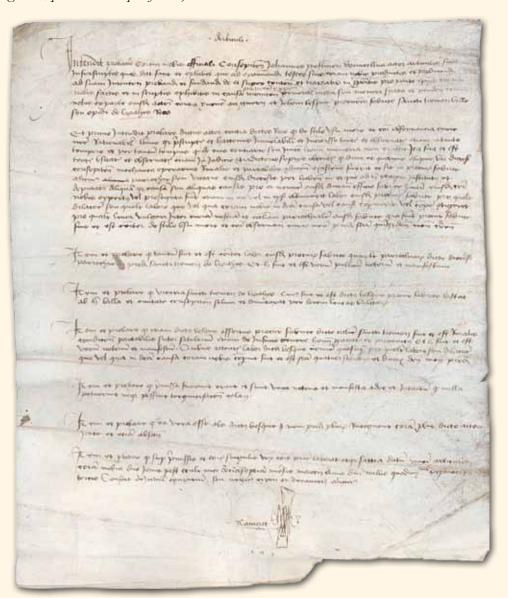






[FINISTERE]. [QUIMPER]. Preuves fournies par Johannes Pestiven, damoiseau, demandeur dans le procès qui l'oppose à Yvo An Guern et Johannes Besque, procureurs de la fabrique de Saint-Trémeur de Cahaix, défendeurs, fournies à Carhaix [ville seu opidi ker ahes] le 17 mars 1474.

Une pièce de parchemin, 32 lignes (souscription exceptée), en latin, écriture cursive à l'encre brune, seing manuel de Y. Lameret, le sceau pendant sur double queue de parchemin a disparu (Bon état général, parchemin un peu froissé). Dimensions : 250 × 300 mm.



Johannes Pestiven produit devant l'official de Quimper des preuves et témoignages à retenir dans le procès qui l'oppose, devant le même official, à Yvo An Guern et Johannes Besque, procureurs de la fabrique de Saint-Trémeur de Carhaix (aujourd'hui canton de Carhaix-Plouguer, arr. de Châteaulin (29)). Ces éléments tendent à prouver :

- qu'il a toujours été d'usage et de coutume que chaque fois qu'un homme du diocèse de Quimper [diocesis Corisopitensis], ouvrier, paysan ou d'extraction modeste, se trouvait être procureur fabricien d'une paroisse ou d'une trêve dudit diocèse et qu'il doit se rendre à Quimper pour les affaires de ladite fabrique, on lui paie une indemnité de cinq deniers pour chaque lieue séparant la ville de Quimper de la paroisse ou trêve dont il est procureur fabricien.
- que les indemnités que l'on verse aux procureurs fabriciens sont supportés sur frais communs dans toutes les paroisses et trêves du diocèse de Quimper.
- que la trève de Saint-Tremeur de Carhaix, dont ledit Besque est procurateur fabricien, est éloignée de Quimper de dix lieues seulement.
- que ledit Besque est de condition paysanne, cordonnier et d'extraction modeste et que, par conséquent, ses indemnités doivent s'élever, pour chacun de ses déplacements à Quimper, à la somme de quatre sous, deux deniers.

Signes de validation : seing manuel de Y. Lameret ; le sceau pendant sur double queue de parchemin a disparu.







[VAUCLUSE]. [VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON]. [ABBAYE SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE]. Acte de ratification entre les moines de l'Abbaye Saint-André de Villeneuve et Foulques d'Agoult, 1^{er} décembre 1491.

Une pièce de parchemin, 28 lignes (souscription exceptée), en latin, écriture cursive de chancellerie, initiale décorée avec motifs calligraphiques, seing manuel d'Honoré Vaysoni (Quelques trous dans le parchemin). Dim. : 360 x 580 mm.

L'abbaye bénédictine de Saint-André de Villeneuve est sise dans la commune de Villeneuve-lès-Avignon (voir G. Barruol, R. Bacou et A. Girard (dir.), L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon). Ce document contient la ratification par un ensemble d'ecclésiastiques (prieurs, sacritains, camériers, tous dans la dépendance de Saint-André de Villeneuve) d'une transaction passée entre Astorg d'Albignac, doyen et prieur de Saint-Trinit (Prieuré de la Saint-Trinit, ancien évêché de Sisteron) et Grégoire Fabri (camérier sortant et prieur de Saint-André de Revest d'Aigues, commune de La Tour d'Aigues), tous deux agissant comme procurateur de l'abbaye Saint-André, et Foulques d'Agoult (de Aygouto), seigneur des baronnies de Sault, Mison, Roussillon, Forcalquier, La Tour d'Aigues et Revest, passée devant Pierre Payani, notaire à Fourcalquier le 13 août 1491. Foulques d'Agoult est tenu de verser 200 écus d'or pour l'agrandissment de l'église paroissiale de Saint-André de Revest et de l'eglise abbatiale de Saint-André de Villeneuve. Document grossoyé à la demande du vicaire général et du chapitre pour le camérier et pour Foulques d'Agout, par Honoré Vaysoni.

Signe de validation : seing manuel d'Honoré Vaysoni. - Analyse au dos, en français.







[ENLUMINURE]. [RHÔNE-ALPES]. [LYON]. Vidimus enluminé d'une supplique adressée au pape Innocent VIII, Lyon, 16 octobre 1489, France, Lyon?, après 1489, avant 1492.

Une pièce de parchemin, en latin, écriture gothique à l'encre brune, 53 lignes, première ligne avec grandes capitales romaines en rouges et bleues en alternance, petite initiale peinte à l'or bruni sur fond bleu et rose avec rehauts blancs, plus grande initiale I peinte à l'or bruni sur fond bleu et rose rehaussé de blanc, bordure enluminée (encadrement sur trois côtés, partie supérieur de l'acte), décor composé de motifs floraux et feuillages d'acanthes colorés, feuilles de vigne et besants à l'or bruni, deux petites miniatures peintes dans la bordure (Scène d'Annonciation; Saints Pierre et Paul avec leurs attributs), armoiries peintes dans les bordures (armoiries du pape Innocent VIII surmontée de la tiare pontificale; à gauche, armoiries de la famille Guerrier: d'azur à 3 têtes de lions arrachées d'or et posées en bande et Grolée: gironné d'argent et de sable de huit pièces, authentification au bas du document (Pliures, trou au centre avec perte de texte, passages soulignés en rouge). Dimensions: 525 x 675 mm.

Vidimus réalisé par Jean de Cintabancto, lieutenant de l'official de Lyon, d'une supplique adressée au pape Innocent VIII (1484-1492), par Jean de Grolée, fils d'André de Grolée, seigneur de Passins et de Béatrix de Genève, déclaré ici précepteur de la commanderie des Feuillets (1491-1508, avec la première date à revoir au vu de la date de ce vidimus), Ordre de Saint Jean de Jérusalem [chevalier de Rhodes], Pierre de Grolée et Gabrielle, son épouse, Etienne Guerrier et son épouse, Pierre Guerrier et son épouse Anthonia, ainsi que Pernette de Grolée, pour une levée d'excommunication, ladite supplique ayant été agréée (16 octobre 1489). Une supplique est une requête adressée au pape pour demander une grâce ou un avantage. La famille Guerrier est une famille de Lyon qui a donné à cette ville des conseillers de ville dès 1393



Le présent document appartient à la catégorie des chartes ornées ou "chartes à vignettes". Si les chartes ornées et enluminées produites en France ont trécemment fait l'objet d'un catalogue et recensement (voir G. Brunel, *Images du pouvoir royal*. Les chartes décorées des Archives nationales, Paris, 2005), il y a encore

fort à faire pour recenser et identifier les différentes chartes ornées. Si les chartes royales ont été étudiées, ainsi que les indulgences papales et/ou episcopales, il est vrai que les chartes enluminées produites dans d'autres adminstrations ou officines privées n'ont pas encore été systématiquement inventoriées et étudiées. Quels étaient les ateliers qui décoraient et



enluminaient ces chartes ? Si plusieurs études portent sur les suppliques au pape d'un point de vue diplomatique, leur décor ne semble pas encore avoir fait l'objet d'études poussées. Or nous savons que certaines suppliques étaient enluminées, telle une supplique adressée au pape Clément VI par Amanieu d'Albret, comte de Dreux et Mabile sa femme, document original (AD des Pyrénées-Atlantiques, E 24/1); ou encore cette supplique réalisée par une officine privée – probablement romaine – adressée au pape Alexandre VI Borgia par Antoine de Montel et Blanche de Montault sa femme (AD du Cantal, Fond de Ribier, en cours de classement). D'autres exemples pourraient évidemment être localisés dans les dépôts publics.

Ce *vidimus* contient deux petites miniatures de facture française, indiquant que la décoration de cet acte a été confiée à un atelier français (et non italien), sans doute lyonnais. Combien de *vidimus* ont été peints et ornés de la sorte ? Que les suppliques soient décorées est compréhensible, il s'agit d'originaux et donc l'ornementation rajoute à la sollenité du document. Dans le cas d'un *vidimus*, cela nous parait plus rare et moins documenté.

Incipit : "In nomine domini Amen. Nos iohannes de cintabancto in decretis licentiatus et in legibus bacalarius locuntensis viri venerabilis domini officialis lugdunensis...Beatissime pater ut animatum saluti devotorum oratorium vestrorum fratris Johannes de Grolea ordinis sancti Iohannis Ierosolimitani praeceptoris foliarum [Les Feuillées ou Les Feuillets, siège d'une commanderie de l'Ordre de Malte (dept. de l'Ain)] Petri de Grolea et Gabriele eius uxoris, Stephani Guerrea militis ac eius uxoris, Petri Guerrea et Anthonie eius uxoris necnon Pernete de Grolea..."

Fiche plus détaillée sur demande.





[ISÈRE]. [DAUPHINÉ]. [VIENNE]. Ensemble de 19 documents concernant la ville de Vienne et se rapportant souvent à la famille Costaing, gardiers delphinaux de Vienne, XV^e-XIX^e siècle.

On notera les annotations de Guy Allard (1635-1716) sur certains documents, auteur du *Dictionnaire historique, chronologique, geographique, genealogique, heraldique, juridique, politique, conservés dans la série B des Archives départementales (de l'Isère ?).*

1. Proces pour le roy Dalphin nostre sire contre l'arcevesque de Vienne et ses gens et officiers, [Grenoble], début XV^e siècle, en français, 20 pp., sur papier (filigrane proche de Briquet, no. 830, Grenoble, 1410). Couverture de remploi (tableau datant de l'année 1879). Joint: Transcription moderne par un érudit.

Le document relate l'arrivée à Vienne le 20 octobre 1404 de Geoffroy le Meingre, dit Boucicaut, chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné, venu mettre à exécution des lettres du roi Charles VI relatives aux excès commis par Thibaud de Rougemont, archevêque de Vienne, ses gens et ses officiers, et exposant ses démêlés avec l'archevêque les jours suivants.



- 2. Appel au pape formé par Pierre de Bidea, notaire royal à Sainte-Colombe, près Vienne, **XV**^e siècle, en latin, 4 pp., un bi-feuillet, sur papier, corrections anciennes.
- 3. Copie d'une lettre de Charles VII, roi de France adressée au Gouverneur du Dauphiné contenant l'exposé des démêlés entre Pierre Costaing, dit Mortier « gardier de Vienne » pour le dauphin et les archevêques de Vienne Thibaud de Rougemont et Jean de Norry, les démêlés ayant eu lieu entre 1396 et 1405 et ayant entraîné un emprisonnement au château de la Batie et au château de Groslée, S.l., [Grenoble?], s.d. [vers 1425-1430], en français, 16 pp., sur papier. Couverture de papier cartonnée de remploi XIX°. Joint: Transcription par un érudit du XIX° siècle.

Pierre Costaing, dit Mortier, fut gardier de Vienne de 1397 à 1442. Il fut excommunié en 1424 pour avoir défendu les intérêts du Dauphin dans la ville de Vienne contre les archevêques de Vienne, successivement Thibaud de Rougemont, Jean de Nant et Jean de Norry. Par ses démêlés avec les archevêques de Vienne, Pierre Costaing participa à l'affirmation du Dauphin dans cette ville, et à la fin du pouvoir temporel pluriséculaire des archevêques de Vienne.

- 4. Deux actes concernant Jacques Costaing, reliés ensemble par une cordelette. (1) Confirmation au nom de Charles VIII de la nomination de Jacques Costaing, maître d'hôtel du roi, à l'office de gardier de la ville de Vienne, Beaugency, 14 novembre 1483, pièce de parchemin, en français, grand sceau de cire rouge sur double queue, seing manuel du notaire.

 (2) Acte au nom de François, comte de Dunois et de Longueville, grand chambellan de France et Gouverneur du Dauphiné, concernant la cession à Jacques Costaing de l'office de gardier de la ville de Vienne, Grenoble, 3 janvier 1484, pièce de parchemin, en latin, sceau lacunaire, seing manuel du notaire.
- 5. Affaire entre le Jean de Châlons, prince d'Orange, d'une part, et Philibert d'Arcis, seigneur de la Bastide, et Nicolas, Philippe et Catherine Combe, de l'autre, concernant le lieu et mandement d'Alberippe, dans laquelle interviennent Jacques et François Costaing, Vienne, 14 mars 1485, pièce de parchemin, en latin, seing manuel du notaire "Menon". Joint: Document concernant l'affaire entre Jean de Châlons, prince d'Orange et Philibert d'Arcis, Philippe et Catherine Combe, et Imbert de Baternay, fin XVe siècle, sur papier.

- 6. Acte au nom de Philippe de Savoie, comte de Beaugé, seigneur de Bresse, adressé à Jacques et François Costaing, de Vienne, concernant une requête au Parlement du Dauphiné relative à une affaire enter Jean de Châlons, prince d'Orange et Philibert d'Arcis, Philippe et Catherine Combe, habitants de Vienne, et Imbert de Baternay, seigneur du Bouchage, Grenoble, 13 septembre 1486, pièce de papier pliée, cachet de cire sous papier au dos. Joint: Deux pièces de papier: Ordonnance de Philippe de Savoie et Supplique du seigneur du Bouchage, concernant lieu d'Alberippe, affaire dans laquelle interviennent Jacques et François Costaing7. Confirmation de Jean, comte de Foix et d'Etampes et Gouverneur du Dauphiné, de François Costaing à l'office de gardier de Vienne, Compiègne, 12 juin 1498, pièce de parchemin, en français.
- 8. Acte au nom de Jean, comte de Foix et Gouverneur du Dauphiné, concernant la confirmation de François Costaing à l'office de gardier de Vienne, Grenoble, **23 juillet 1498**, pièce de parchemin, en latin.
- 9. Dénombrement d'albergements, concernant notamment Hector Costaing, gardier de Vienne, **XVI**^e siècle, 8 pp., sur papier, en latin.

 L'albergement est un contrat féodal par lequel un paysan recevait d'un seigneur une terre pour une longue période moyennant une redevance annuelle. Il était l'équivalent du bail emphytéotique ou emphytéose. Ce terme était essentiellement utilisé dans le Dauphiné et en Savoie. Les bénéficiaires d'un albergement pouvaient être appelés les « albergers ».
- 10. Double de la tailhe faicte....entre les homes dalphinaulx de Sainct Jehan et Sainct Nicolas de Montorsier...donné au bureau des comptes..., s.d. [fin XVIe siècle], 6 pp., sur papier, en français.
- 11. Libertés et franchises de la ville de Vienne accordées par Charles VII à Chabeuil (Drôme) le 31 octobre 1448 et traité de pariage de la juridiction de Vienne entre le roi Dauphin et l'archevêque le 31 octobre 1450. Copie du **22 novembre 1645**, 39 pp., sur papier, en latin.
- 12. Deux copies d'une ordonnance de Louis de Laval, gouverneur du Dauphiné, concernant les prérogatives de la charge de gardier de Vienne, donée à Grenoble le 20 mars 1456, copies du **XVII**^e siècle, 2 pièces de papier, en latin.
- 13. Feuille de registre concernant notamment la vente le 27 juin 1557 de la moitié de la terre et seigneurie de Virieu en Dauphiné par Jean Truchon, premier président du Dauphiné à Antoine, comte de Clermont, **XVII**^e siècle, 1 f. isolée, en français.
- 14. Serment du maire et administrateurs esleu nouvellement dans le bureau du grand hostel dieu de Vienne... suivi de notes au fur et à mesure sur le serment prononcé par les différents maires élus entre 1605 et 1626, **XVII**^e siècle, 12 pp., sur papier, en français, plusieurs mains.
- 15. Certificat d'elargissement accordé à Claude Durand, valet de M. Picot, élargi des prisons le **3 septembre 1747** et lavé de tout soupçon, pièce de papier signée de Lambert, procureur du roi au Présidial du bailliage de Vienne, cachet de cire rouge aux armes.
- 16. Fragment de parchemin concernant une vente réalisée devant notaire par Jean Motinocti, **XV**^e siècle, pièce de parchemin, amputé du début.
- 17. Dossier contenant les notes d'un érudit, peut-être Ferdinand Gauduel, historien et spécialiste du Dauphiné, **fin du XIX**^e siècle. Nombreuses transcriptions de chartes extraites des AD de l'Isère, série B ?





[AVEYRON]. [MILLAU]. [CHAFFARY, Pierre]. Inventaire des biens de Pierre Chaffary, août 1505 [suivi de] Copie de l'arrêt rendu en faveur de Pierre Chaffary, capitaine de Millau, portant droit de préséance pour lui contre les consuls de Millau, 29 décembre 1493.

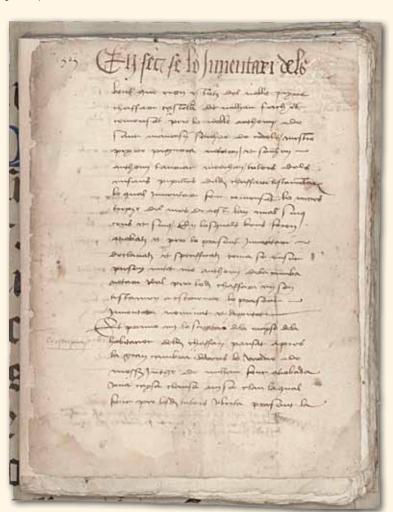
41 ff., un bi-feuillet suivis de deux cahiers, écriture cursive à l'encre brune, en occitan et en latin, couverture de parchemin de remploi (feuillet de livre de choeur, XVI^e siècle), bon état général, malgré quelques trous de ver ou rousseurs. Dimensions : 210 x 300 mm.

Pierre Chaffary est membre des **Gualy-Chaffary**, importante famille rouergate. Durand Gualy épouse Louise Chaffari (Chaffary) en 1508. Durand Gualy ajouta souvent à son nom celui de Chaffari en vertu du testament de Pierre Chaffary, son beau-père (testament du 21 juillet 1505) par lequel il institue son héritière noble Louise Chaffari, sa fille, à la charge que celui qu'elle épouserait en porterait le nom et les armes. Jacques Gualy-Chaffari (mort en 1563), fils de Louise Chaffary, portera les deux noms (voir La Chenaye-Desbois, 1774, t. VII, p. 497).

- f. 1, Inventaire des biens de Pierre Chaffary suite à son décès (son testament en juillet 1505), **en langue d'oc**, la fin lacunaire, incipit, "En sec se lo inventari dels bens que eron estatz del noble Peyre Chaffari castela de Milhau fach et comensat per lo noble Anthoni de sant Mauricii... Et primo en lo scritori de la mayso de la habitacion delditz Chaffari...";
- f. 2, blancs;
- ff. 3-40, Copie de l'arrêt rendu en faveur de Pierre Chaffary, capitaine de Millau, portant droit de préséance pour lui contre les consuls de Millau
- f. 41r, blanc;
- f. 41v, Notes et analyses, dont : "Arrest rendu en faveur de noble Pierre Chaffary, capitaine chatelain de Milhaud, portant droit de préséance pour lui contre les consuls de Milhaud".

Signe de validation : Seing manuel et signatures de notaires publics en fin de copie.





[ISÈRE]. [DAUPHINÉ]. [FINANCES]. Estat des finances ordinaires et extraordinaires des pays de Daulphiné, contez de Valentinoys et Dioyz pour deux années..., s.l. (Grenoble ? Paris ?), vers 1518.

In-4, 6 ff. n. ch., manuscrit complet (collation: i² + ii⁴) sur papier vergé (filigrane: grappe de raisin, proche de Briquet no. 13130, Tours, 1511-1551), écriture cursive de chancellerie à l'encre brune fort lisible, annotations à l'encre et passages soulignés postérieurement au fusain rouge (probablement par Louis-Pierre d'Hozier), notes marginales modernes au crayon à papier, tampon humide armorié à l'encre rouge: « CABINET D'HOZIER » en marge inférieure du dernier feuillet; reliure moderne de papier vergé, reproduction des premières lignes du document et pièce de cuir avec titre doré: 'Etat des finances du Dauphiné pour les comtés de Valentinois, Diois... - 1515-1518" contrecollées sur le plat supérieur (Bon état général malgré quelques rousseurs éparses). Dimensions: 300 × 207 mm.

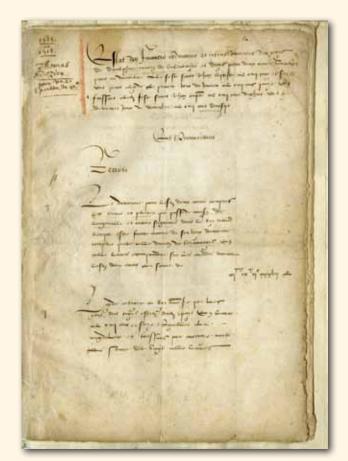
Copie d'époque de l'état des finances du pays du Dauphiné, des comtés de Valentinois et de Diois, pour les années 1517 et 1518, de toute rareté. Divisé en recettes et en dépenses, le document est resté entre les mains de la famille d'Hozier et l'on trouve mention d'un Thomas Dozier.

Arrêté vraisemblablement par le trésorier et le général des finances du pays de Dauphiné et de la sénéchaussée de Valentinois-Diois, cet état des finances ordinaires et extraordinaires se partage entre les recettes collectées (f.1) et les dépenses réalisées (ff. 2-6) dans cette province et dans les terres attenantes au cours des deux années 1517 et 1518.

En tête de ce document, ont été recensées toutes les recettes fiscales tirées du Domaine, y compris des "terres et places que possèdent mons[eigneu]r de Longueville et autres seigneurs dont le Roy entend recepte estre faicte comme de son vray dommaine", du Briançonoys (4000 Ducats), d'une partie des amendes locales (1000 lt.), de même que l'aide consentie par les gens des trois états du pays, subside appelé également "équivalent" ou "don et octroi" faisant figure en Dauphiné de taille. Au total, en 1516 et en 1517, ce sont pas moins de 129.338 lt. d'impôts qui ont pu être levés.

Composées de 61 entrées datées, souvent barrées au moment du paiement, les dépenses de ce compte consistent principalement en des pensions, des dons octroyés aux grands seigneurs et aux grands officiers du Dauphiné. Chacune de ces entrées précise le nom du pensionnaire, les modalités de versement des pensions dues et leur montant exacte. Parmi les personnages cités en tant que pensionnaires, on signalera le vicomte François de Luxembourg (1492-1553), Falco d'Aurillac, premier Président au Parlement de Grenoble, Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, lieutenant général du Dauphiné (1475-1524), Felix de Beauchastel, aumonier, Honorat de Boenes, seigneur de la Rochete et Capitaine du Chasteau Daulphin ainsi qu'Antoine de Crye, porteur d'enseigne de feu monseigneur de Longueville.

Par ailleurs, en toile de fonds de ce document comptable, apparaissent très clairement les relations complexes qu'entretiennent pouvoir central et urbain à l'aube du règne de François I^{er} en Dauphiné, pays de frontière constamment menacé par les foudres de la guerre menée outremonts. Par sa situation géographique, le Dauphiné constitue une étape et un cantonnement militaire essentiels sur la route de l'Italie. Le passage des armées constitue une lourde charge pour les populations, en première ligne face à la maraude et les déprédations auxquelles se livrent les hommes de guerre du temps. Le Roi octroie des remises fiscales et des dons exceptionnels aux bourgades ravagées, « aux pauvres gens dud[it] pays payans tailles et autres droitz qui ont estez follez à cause du passaige des gensdarmes » ou encore aux habitants des faubourgs et des villages brulés par les Suisses au service du Roi. Afin de remédier à ces désordes, la somme de 800 livres tournois est même consacré à l'entretien d'un prévôt des maréchaux en Dauphiné, juge en dernier ressort et sans appel les crimes et délits commis par les vagabonds (souvent des déserteurs) et les gens de guerre, et les cas prévôtaux, crimes graves commis sur les grands chemins.





D'autres entrées sont plus spécifiques comme ces religieux appointés « pour la messe qu'ilz dient ch[asc]un jour à l'intention du Roy » (chapitre de Notre-Dame-du-Réal d'Embrun ; célestins de Lyon), cette rétribution accordée à "deux docteurs lysans a Vallance venuz d'Itallye", cette somme conséquente commissionnée à André Le Roy, notaire et secrétaire du roi, afin de règler les pensions des Cantons Suisses (f. 2v) ou encore celle confiée à Philibert Babou (1484-1557), alors argentier du Roi, "pour convertir en l'Extraordinaire de la Guerre du moys d'Avril derenier passé".

Ce document se clôt sur le résultat budgétaire déficitaire de 7.397 lt., déficit "qui se reprendra sur les premiers deniers de cesd[it] estat de l'année advenir et prouchaine."

Comme la plupart des provinces récemment intégrées au Royaume de France, le Dauphiné possède un compte distinct de ceux des grandes généralités du royaume, où sont confondues recettes ordinaires et extraordinaires. On en connait pour la Bretagne ("Estat particulier dud. Bretagne" distinct de l'état général de 1523, voir "L'état des finances de 1523", in *Bulletin et historique du CTHS*, 1920 p. 100), pour la Picardie ("Estat des finances du Roy nostre sire tant ordinaire que extraordinaires des pais de Picardie" (1517-1518), in *Annuaire-bulletin de la SHF*, 1866, pp. 185-192. Liste similaire (1502-3), BN fr. 2930, ff. 101-8)) et pour le Milanais en 1517-1518 (voir AN, J. 910, n° 5 et 6). De plus amples recherchesdans les dépôts publics permettront sans doute de trouver d'autres états des finances similaires dans les archives de la Chambre des Comptes de Dauphiné, (AD Isère, Série B : Juridictions/ La Chambre des Comptes (B 2607 à 4660)). Il appert toutefois que ce type d'état des finances spécifique est de toute rareté.

Ce document est cité pour la première fois en 1674 par l'historien Nicolas Chorier dans son "Armoirial de Dauphiné": s'appuyant sur cet "Estat des Finances", il fait remonter la noblesse de la famille d'Hozier à un certain Thomas Dozier, encore vivant en 1516 et ayant été officier du roi Charles VIII (*Histoire de Dauphiné*, t. II, p. 332). Reprise en 1681 par Louis Moréri (*Grand dictionnaire historique*, t. II, p. 206), cette affirmation est cependant réfutée en 1732 par Louis-Pierre d'Hozier dans son *Armorial général ou registre de la nobles de France* (Paris, P. Prault, reg. 3, 1ère part., p. 516). Il estime, en effet, qu'il n'existe aucune preuve tangible de cette filiation, faisant d'ailleurs oberver que ce Thomas s'appelait Dozier et non d'Hozier.

Citant quelques passages de ce document, Louis-Pierre affirme qu'il "en a original cet Etat des Finances de Dauphiné". En raison de son intérêt généalogique manisfeste, il a en effet été acquis par les d'Hozier dont l'un des membres, très probablement Louis-Pierre, a souligné certains noms propres en rouge, inscrit quelques annotations dans les marges relatives à Thomas Dozier et enfin apposé le cachet du Cabinet d'Hozier à la fin. La charge de Juge d'Armes de France a été créée par Louis XIII, pour contrôler et établir les preuves des titres de noblesse. Pierre d'Hozier a occupé cette fonction de 1641 à 1660, qu'il a transmise à ses descendants. En s'appuyant sur les recherches généalogiques de son oncle Charles, Louis-Pierre d'Hozier, quatrième Juge d'Armes, fait paraître dès 1738 en plusieurs registres un gigantesque *Armorial général de la noblesse* en se basant sur des pièces originales. Aujourd'hui, la plus grande partie des dossiers du cabinet d'Hozier est conservée à la BnF (mss. fr. 29546-31776). Ce document manuscrit est resté du XVIIIe au XXe siècle entre les mains de la famille d'Hozier.



Bibliographie: Jacqueton, G., Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François I^{et}: 1443-1523, Paris, 1891. – Dupont-Ferrier, G., Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, Paris, 1902. – Bautier, R.-H. et Sornay, J., Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Âge, tome I, Archives des principautés territoriales et archives seigneuriales (Provence, Comtat Venaissin, Dauphiné, États de la Maison de Savoie), Paris, éd. du CNRS, 1968. – Soulingeas, Y., Les institutions administratives, financières et judiciaires du Dauphiné sous l'Ancien Régime, guide des fonds d'archives, Grenoble, 2002. – Grolée-Virville, A. de, Les d'Hozier, Juges d'Armes de France, Paris, 1978. – Van Doren, L.S., "War Taxation, Institutional change, and social conflict in provincial France - The royal taille in Dauphiné, 1494-1559", in Proceedings of the American Philosophical Society, vol. 1, 1977, pp. 6-96.



[VENISE]. [CONTARINI, Tomaso]. Lettres de provision, Vicence, le 29 septembre 1589.

Une pièce de parchemin, 25 lignes (souscription exceptée), en latin, belle écriture cursive de chancellerie à l'encre brune, les deux premières lignes sont tracées en capitales humanistiques (Bon état général, un contre-sceau quelque peu abimé). Dimensions : 484 x 385 mm.

Tomaso Contarini, au nom du doge de Venise, confie à Paulus, fils de Iohannes Baptista de Musto, citoyen de Vicence, la charge de vicaire du district de Camisanum (Camisamo Vicentino, province de Vicence, en Vénétie), pour un an à compter du 11 novembre 1589. Le district est composé de 40 villages, dont la liste est donnée au bas de l'acte (Nomina locorum et villarum sequuntur). Il devra rechercher, arrêter et emprisonner les délinquants et veiller au bon ordre des campagnes ainsi qu'à la surveillance de leurs administrateurs, avec le droit de punir ceux d'entre eux qui seraient en faute. Il aura pleine liberté de juger les procès opposant les habitants de son district, à condition qu'il s'agisse uniquement de civils et que les sommes en cause n'excèdent pas 10 livres.

La famille Contarini compte parmi les grandes familles de Venise : il en est sorti quatre patriarches de Venise, sept doges ou ducs de la République de Venise et de nombreux hommes illustres dans les armes et les lettres.

Signes de validation : seing manuel de Laurentius de Cribellariis, notaire ; sceau et contre-sceau plaqués de la République de Venise.







[BELGIQUE]. [TOURNAI]. [CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA TOMBE]. Ensemble de trois pièces concernant la chapelle de Notre-Dame de la Tombe, près de Tournai.

Intéressant ensemble se rapportant à la reprise en mains de la chapelle de Notre-Dame de la Tombe près de Tounai, par les confrères du même nom, quelques décennies après les destructions causées pars les "hérétiques aulx troubles de l'an 1566". Les miracles précisant le nom des miraculés – apparemment tous des enfants (pueribus) – sont à étudier de plus près.

La chapelle Notre-Dame de la Tombe, sise à Kain (aujourd'hui une section de la ville de Tournai), fut établie dans un hameau autour de l'abbaye du Saulchoir, entre la paroisse de Saint-Omer et la ville de Tournai. Ce hameau est devenu une paroisse à part entière sous le vocable « Notre Dame de Kain la Tombe ». En 1474, les habitants du hameau qui environne l'abbaye du Saulchoir (la même qui accueillera les Dominicains de Paris en 1905) cherchent à obtenir des Consaux de Tournai l'autorisation de construire un hôpital au lieu-dit La Tombe. Il faudra attendre 1476 pour que la quatrième requête soit retransmise devant les Consaux de Tournai. Cette requête fut refaite non pas par les habitants mais par la "confrérie Notre Dame de la Tombe" (citée dans les documents suivants) et avec l'appui de l'évêque de Cambrai (Tournai étant, à l'époque, un évêché suffragant de Cambrai). La chapelle Notre-Dame de la Tombe sera brûlée par les Huguenots et le bâtiment pillé lors de la Révolution.



1. Remontrances des confrères de Notre-Dame de la Tombe adressées aux doyens de chapitre de l'église de Cambrai au sujet de la restauration et de l'entretien de la chapelle Notre-Dame de la Tombe, près de Tournai, s.l.n.d. [Tournai, peu avant 1600], en français, un feuillet, écriture cursive à l'encre brune sur papier [filigrane proche, mais sans être identique, de Briquet no. 1274 : St-Pol, daté 1589 ; proche aussi des modèles tels no. 12740 (St-Omer, 1588) ; 12742 (St-Omer, 1585)] (quelques trous et rousseurs ; bon état général). dimensions : 305 x 203 mm

Incipit : « A Messieurs. Messieurs les doien [sic] de chapitre de l'église métropolitaine de Cambray. Remonstrent treshumblement les confreres de Nostre Dame de le tombe, comme aiant la chapelle erigée et dediee a l'honneur d'icelle y a cent et vingt et plus au lieu le Saulchoit lez la ville et cité de Tournay... ». Il est dit que la chapelle fut érigée « il y a 120 ans », permettant de dater ce document peu avant 1600 (vers 1596) car la chapelle fut fondée en 1476, ce que corrobore le filigrane du papier.

2. Requête des confrères de Notre-Dame de la Tombe pour la gestion des offrandes et donations faites à la chapelle Notre-Dame de la Tombe, près de Tournai, s.d. [vers 1600 ou peu avant], en français, un feuillet, écriture à l'encre brune, écriture cursive à l'encre brune sur papier (quelques mouillures ou piqûres). Dimensions : 304 x 204 mm

Incipit : « Les supplians aians entendu la difficulté que vos serviteurs ont faict sur le placet ioinct a leur requeste d'accorder...les offrandes et donatifz qui se feront en la chapelle de le tombe soient delaissées aulx confreres qui lors seront pour l'entretenement du sainct service divin, aornemens et edifice... »

3. Recensement des miracles liées à la chapelle Notre-Dame de la Tombe, Cambrai, 1614, en latin, un bi-feuillet de papier, incomplet du début (seuls figurent les miracles XI à XXIV). Dimensions : 327 x 210 mm

Incipit : « XI miraculum. De Andrea de la Croix, impotente ambulandi... » ; explicit : « Judicium. Ego subsignatus testificor me visitasse et examinasse libellum quemdam miraculorum 24or quae dicuntur patiata pueribus B. Marie quae colitur in sacello de le tombe... Actum Cameraci die 2a Augustii anno domini 1614. [signé] Paulus Bondet ».

Hemonstrant performation Lot Conferrat de most Dame de Lombe, Con mant la Papale son Enver de Dediss a Planteur Dinde ya cont to very se plus an Ron dont la Saulafort la



[HAUTS-DE-SEINE]. [SAINT-CLOUD]. [HÔPITAL]. Compte à S[on] A[ltesse] R[oyale] Monseigneur le Duc d'Orléans par l'administrateur perpetuel de l'hospital de Saint Cloud, fondé par Monsieur frère du Roy, Saint-Cloud et Paris, 1711.

Petit in-folio, i + 24 ff. ch. + 2 ff. n. ch. + i, complet (collation: i'+ ii'⁶ + iii'⁶ + iv¹), sur papier filigrané [absent de Gaudriault], en français, écriture cursive à l'encre brune, papier règlé à l'encre rouge pâle (justification: 280 x 117 mm), corrections à l'encre brune. Reliure de plein parchemin rigide de l'époque, dos lisse (petits manques de parchemin au dos), attaches de soie bleue [une attache en partie manquante], titre inscrit à l'encre sur le plat supérieur: « 1711 fevrier. Compte de S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans par l'administrateur perpetuel de l'hospital de saint Cloud fondé par Monseigneur frere du Roy. Clos le quinze juillet 1711 et signé par Monseigneur le 20 novembre aud[it] an ». (Bon état général intérieur; petite galerie de vers sans atteinte au texte). Dimensions: 475 x 245 mm.

Double d'un rare compte concernant cette fondation hospitalière à Saint-Cloud, ici présenté à Louis de la Vergne de Tressan par Jean-Baptiste de Lasteyras, signé par le Régent Philippe d'Orléans, fils de Monsieur, frère du roi Louis XIV et fondateur dudit Hôpital de Saint-Cloud.

Texte:

ff. 1-2, Introduction ; incipit, "Le present compte presenté et affirmé veritable aux protestations ordinaires de l'augmenter ou diminuer par moy soubsigné administrateur seul et perpetuel de l'hospital de son Altesse Royalle dans Saint Cloud fondé par feu Monsieur frere unique du Roy, ce premier fevrier mil sept cent onze, a Saint Cloud [signature] Lasteyras. Compte que presente et rend a son Altesse Royalle devant vous Monsieur Messire Louis de la Vergne de Tressan...conseiller du Roy et premier aumosnier de S. A. Royalle Monseigneur Philippes petit fils de France, duc d'Orléans";

ff. 2v-6, Premier chapitre de recette pendant 1710;

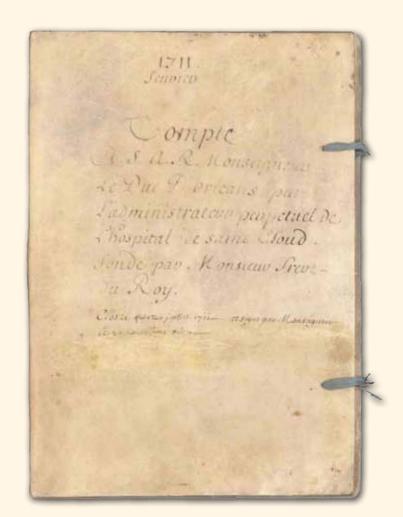
ff. 7-17v, Second chapitre contenant la depense pendant 1710. Divisée en treize articles (affaires ; réparations ; meubles naifs ou racomodez ; dépense de bouche des malades ; médicaments ; mesnue dépense ; mortuaires ; bois, braises et charbon ; vins fournis ; fournitures à la chapelle ; chandelles ; jardin ; dépense commune).

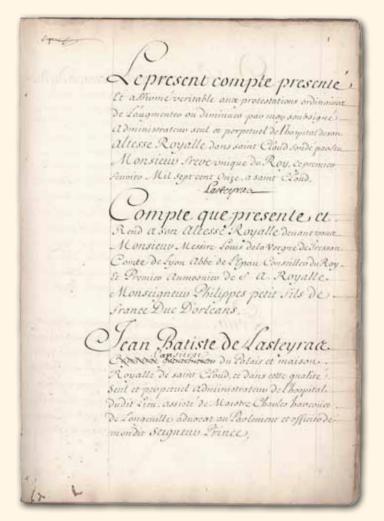
ff. 18-24v, Estat des malades pendant 1710 et de ceux qui y sont decedez; Estat des affaires de l'hospital terminées pendant 1710; Estat des affaires qui restent a terminer; Estat du payement fait en 1710, sur les debtes de l'hospital; Estat du payement fait en 1710, sur les debtes actives de l'hospital portées dans la recette dudit present compte; Estat de ce qui est a exiger des debitaires dudit hospital.

ff. 24v-25v, Note en fin de compte: "Le présent compte en vingt et quatre feuillets a esté par nous Louis de la Vergne de Tressan comte de Lion…ouy, clos et arrété…"; Louis de La Vergne-Montenard de Tressan fut chanoine-comte de Lyon et premier aumônier du duc d'Orléans. Évêque de Vannes, puis de Nantes en septembre 1717, il termine sa carrière comme archevêque de Rouen et meurt le 18 avril 1733.

f. 25v, Note de présentation faite à Philippe d'Orléans, avec sa signature; Sous sa signature, "Doublet".

f. 26, Note du Garde des archives de son Altesse Royalle (B. de Chatigny): "Monseigneur le duc d'Orléans reconnais que le double du present compte m'a été mis et jourd'hui entre les mains par Madame de Lasteyras pour etre deposé ausdittes archives. A Paris ce dix sept novembre mille sept cens seize [signé]. B. de Chatigny." M. de Chatigny (ou Chastigny) est bien conseiller et garde des archives du duc d'Orléans, installé rue des Petits-Champs, à Paris (voir *Almanach royal pour l'an bissextil* 1716, Paris (1716): Conseil de la Maison et Finances de son Altesse Royale... Duc d'Orléans, Régent du Royaume, p. 202).





Ce compte contient les recettes et dépenses de l'hôpital de Saint-Cloud pour l'année 1710 (compte déposé en février 1711, clos en juillet 1711), œuvre de bienfaisance fondée par Philippe d'Orléans (1640-1701), dit Monsieur, frère du roi Louis XIV. Le compte est présenté à Louis de la Vergne de Tressan, aumônier et conseiller de Philippe d'Orléans (fils de Monsieur) par Jean-Baptiste de Lasteyras, "Capitaine [correction: "consierge"] du palais et maison royalle de Saint Cloud...seul et principal administrateur de l'hospital...". On trouve mention du capitaine du château de Saint-Cloud, M. de Lastéra dans une lettre de la seconde femme de Philippe d'Orléans, Elizabeth-Charlotte de Bavière : "Ah! M. de Lastéra, dit le fantôme (l'esprit de feu Madame Henriette d'Angleterre, première épouse du duc d'Orléans) ne me faites pas de mal..." (cité dans Vatout, Le Palais de Saint-Cloud, 1852, pp. 142-143).

Monsieur, frère du roi, qui acquiert le domaine de Saint-Cloud en 1658 par l'entremise de Mazarin, fit reconstruire entièrement le château de Saint-Cloud par Lepaute et Jules Hardouin Mansard. Il en fit, d'après Saint-Simon, son "palais des délices". Seuls les jardins et le parc confiés à Le Nôtre ont survécu. Jardins et palais furent le théâtre de fêtes grandioses et nombreuses à la mesure du couple original que formèrent Philippe de France (Monsieur) et de la princesse Palatine Charlotte-Elisabeth de Bavière. Saint-Cloud demeura plus d'un siècle en la possession des ducs d'Orléans. Monsieur meurt en 1701 et sa succession est reprise par son fils Philippe d'Orléans (1674-1723), futur régent pendant la minorité de Louis XV (1715-1723). C'est donc le fils de Monsieur qui signe le présent compte en 1711 : "Vu la clôture du compte cy dessus faitte par nos ordres l'avons approuvée pour la decharge de Lasteyras ; fait dans nostre palais a Paris; ce vingtième novembre, mil sept cent et onze [signature] Philippe d'Orléans" (fol. 25v). Les originaux des comptes des années précédentes sont déposés au "trésor des archives" (fol. 1v), administré par Monsieur de Chatigny, garde des archives.

En 1785, la reine Marie-Antoinette acquiert le domaine de Saint-Cloud : l'hospice fondé par Philippe d'Orléans ne répond plus aux besoins de la population et la Reine décide de la construction d'un nouvel hospice, pourvu d'une chapelle, toujours en place. Il est question dans le présent compte de la maladrerie de Bougival (ff. 5, 21v, 23v), de la maladrerie de la Chaussée [La Chaussée-Charlevanne ?] (fol. 9). Au début du XIII^e siècle, la léproserie Sainte-Madeleine est fondée à cheval, sur les territoire de Bougival et de Charlevanne. On suppose qu'elle était très riche, car elle est destinée non seulement aux pauvres lépreux de Bougival et de Charlevannemais aussi à ceux de 15 communes voisines. Lors du pillage de Charlevanne par les anglais en 1346, la léproserie est épargnée. Elle existait encore en 1778 et **dépendait du duc d'Orléans**. De plus amples recherches

dans les dépôts publics permettront sans doute de trouver d'autres archives se rapportant à l'hôpital de Saint-Cloud fondé par Philippe d'Orléans, voir les originaux de ces comptes (AN, Série R: Papiers des princes / Apanage d'Orléans (R 4) ; AD Hauts-de-Seine). Il appert toutefois que ce document est de toute rareté.





[CAROSSE]. Devis de Monsieur Frontier pour un petit carosse, Paris, v. 1715-1725.

Une pièce in-folio, 40 lignes recto-verso, encre brune sur papier vergé (filigrane proche de Gaudriault no. 689 : "griffon couronné", B. Sauvade, Ambert, 1717)), écriture cursive d'une seule main bien lisible, ancienne cote manuscrite : "vingt quat[ièm]e [...] cotte soixante-onze" (Document fragile, avec petites déchirures et traces de pliures). Dimensions: 325-335 x 225-35 mm.

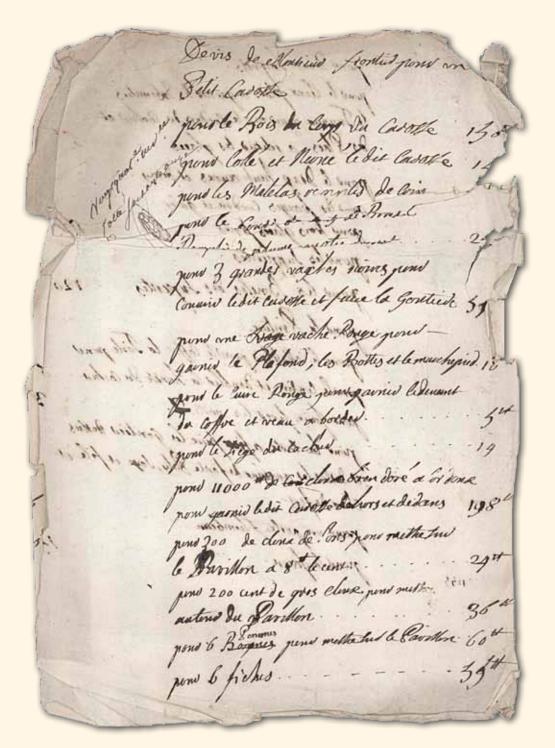
Rare devis détaillé pour un carosse de luxe de l'époque Régence.

Devis détaillé établi par le menuisier-carossier Frontier, vraisemblablement rédigé aux alentours des années 1720, pour la réalisation d'une petit carosse en bois recouvert de cuir de vache noir et orné d'un porte-flambeau, de franges, de pommes et de clous dorés. L'intérieur est garni de cuir de vache rouge, de cordons, de galons et de trois glaces fixes. Intérieur matelassé, coussins et draperies améliorent le confort et décorent même le pavillon et le siège du cocher.

Le carrosse correspond à une variété luxueuse de ce que l'on appelle plus généralement "coche", c'est-à-dire une voiture à cheval fermée, permettant de voyager à l'abri des intempéries et dont la suspension est meilleure. Aux XVII°-XVIII° siècles, les grands parcours se font toujours à cheval ou dans des voitures fermées tirées par quatre ou six chevaux. En ville, les gens aisés se déplacent à cheval, en chaise à porteurs. et même en carrosse pour les plus aisés : on affiche le sien comme on montrerait sa fortune et l'on rivalise d'ornements tant intérieurs qu'extérieurs. Sous l'Ancien Régime, carosse, chariot, coche, confectionnés à la demande des particuliers, font l'objet d'un marché, le plus souvent devant notaire. L'acte précise la matière et la couleurs des divers éléments constituant la voiture, leur décoration, les équipements années et le prix nécessaire à la réalisation de l'ouvrage.

Les détails qu'offre ce document donne ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la carrosserie, cet art qui atteint alors, sous le règne du grand Roi, son plus haut degré de somptuosité et de goût.

Bibliographie : Jobé, J., *Au temps des cocher*s, Lausanne, 1976. – Hardouin-Fugier, E. (dir.), *Les étoffes, dictionnaire historique*, 2005.





[POÉSIE SATYRIQUE]. [ARCANGEL, M^R. d']. La Duvalide ou le diable changé en fille. Poème héroi-comique, Londre (sic) [Paris?; Normandie?], 1752.

In-8, i + [1] f. n. ch de titre + 20 pp. ch. (pagination d'époque) + i; manuscrit complet (collation difficile - certains feuillets ayant été contrecollés) sur papier vergé; rédaction par une seule main (M. d'Arcangel?) à l'encre brune, en une belle petite cursive ronde, à la fois nette et soignée; rédaction en une colonne de 35-40 lignes à la page environ, réglée par un encadrement fait en relief dans le papier (justification : 195 \times 123 mm); 4 culs-de-lampe; manuscrit ayant quelque peu souffert de l'humidité, belle mise en page imitant celle des imprimés; brochure cartonnée façon « piqué-pli » de l'époque, plat de papiers contrecollés (état général moyen, quelques petites pliures et déchirures sur la couverture, dos cassé). Dimensions : 235 \times 185 mm.

Curieux poème à clef en trois chants. Critiques acerbes, situations cocaces et autres traits d'esprit ne cessent de s'enchaîner dans ce poème satyrique qui mériterait que l'on s'y intéresse plus avant.



Texte:

- pp. 1-7, Chant premier. (232 alexandrins)
- pp. 8-14, Chant second. (248 alexandrins)
- pp. 14-20, Chant troisième. (196 alexandrins)

Provenance: ancienne cote 2[...] sur une étiquette déchirée au dos de la reliure. - divers notes de libraire.

"Je chante une beauté dont les exploits célèbres / Animés de l'esprit du Prince des ténèbres / Du fond de la Neustrie, et des bords Avranchins / Aux rives de la Seine on porté les destins. / Ô vous, race future, à qui je vais l'aprendre / Les tems sont raprochés, accourés pour m'entendre."

Composé de trois chants, ce poème satyrique anonyme, dédié à "Legrand", conte comment la jeune Duval, aussi belle que perfide, enfermée par son père le baron Bozon dans son chateau normand, réussit à s'évader grâce à la complicité de son amant, l'affreux Toublanc. Traqués par l'armée du baron, Duval doit se résoudre alors à invoquer le Prince des Ténèbres, qui décide de prendre sa place en épousant ses traits, lui permettant ainsi de s'enfuir à Paris puis à Florence...

Primitivement écrit dans un but satyrique, ce poème à clef, emplis d'allusions, invite au déchiffrement. En effet, la conversation intertextuelle qui s'y déploie garde encore bien de ses secrets. Il est cependant évident que le poète s'est inspiré de la société qui l'entourait, ridiculisant, critiquant les vices de ses contemporains. Il apparait seulement que, sous les tableaux de la fable, l'auteur égratigne . Mais aujourd'hui, personne ne peut plus, sans arbitraire mettre des noms sur les masques.

Absent de toutes les bibliographies notamment Brunet, Barbier, Quérard.



[MARINE]. [GUERRE DE SEPT ANS]. Ordonnance du Roi, Concernant les Prises faites par les vaisseaux, frégates et autres bâtiments de sa Majesté. Du 15 juin 1757, Paris, Imprimerie Royale, juin-juillet 1757.

Une brochure non relié in-4°, de 8 pp. ch, avec annotations manuscrites à l'encre brune en en-tête de la première page (Salissures en haut de la première page, petit trou traversant le bas du document, bord droit effrangé sur les deux premiers feuillets, intérieur frais). Dimensions : 200 x 300 mm.

Rare exemplaire de cette ordonnance maritime relative au partage du butin au cours de la Guerre de Sept Ans (1755-1763). En-tête avec son enregistrement manuscrit au greffe de l'Amirauté du Havre.

Publiée au début de ce que l'on considère aujourd'hui comme le premier véritable conflit mondial, cette ordonnance royale vise à fixer les modalités de répartition du butin, accordée par le Roi à ses équipages victorieux lors des prises de bateaux. Arrêtant les droits de divers intéressés, celle-ci établit un barème de leurs situations hiérarchiques respectives. Ainsi, son article IX dispose que le produit des prises revenant à un bâtiment du Roi sera réparti à raison d'un quart au commandant, un quart à l'état-major, et la moitié restant à l'équipage, remarque étant faite qu'un petit mousse devra se contenter que d'une simple demipart. Dans ce document, il est également fait part des gratifications supplémentaires, prises sur le Trésor Royal, relatives à la prise de canons ou bien encore de prisonniers (les premiers valant nettement plus que les seconds). Ce document comporte également plusieurs remarques particulières quant au sort réservé aux bâtiments corsaires ainsi qu'aux navires marchands.

Provenance : Greffe de l'Amirauté du Havre. Cette ordonnance se conclut par un ordre de Louis-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthièvre, Amiral de France, Gouverneur et Lieutenant du Roi en Bretagne, demandant l'enregistrement de l'Ordonnance dans les Amirautés du Royaume. Or, en tête du document, se trouve des annotations manuscrites visant à cet enregistrement le 2 juillet 1757, par les officiers ainsi que par le greffe de l'Amirauté du Havre.

"Havre, 2 Juillet. », suivi plus loin de «Mess[ieu]rs les Officiers de l'Amirauté | certiffiont à S.A.S. l'enregistrement | de la présente Ordonnance à leurs greffes | *Signé* : RIMUEL (?)", et en dessous : "Enregistré au gref[fe] | de l'Amirauté au Havr[e] | le deux juillet | mil sept cent | cinquante sept | *Signé* : DUBOSC".

Bibliographie: Legohérel, H., Histoire de la Marine française, Paris, 1999. – R. Dull, J., The French Navy and the Seven Years' War, Lincoln et Londres, 2005. – Chastenet d'Esterre, J. de, Histoire de l'amirauté en France, Paris, 1906. – principaux textes législatifs concernant les prises, des origines à 1762: http://vieillemarine. pagesperso-orange.fr/histoire/Prises/Fichiers_pdf/Liste_des_textes.pdf. – Recueil d'édits, arrêts, etc., tome LXXXI, p. 455. – Index des ordonnances de marine, t. III, p. 352. – Nouveau code des prises, t. I, p. 602.





[HAUTE-MARNE]. [CHAMPAGNE]. [JOINVILLE]. [FISSEUX, Jean?]. Histoire de la fondation de Joinville. sans doute Fronville, canton de Joinville, 1768.

In-4°, 25 ff. ch. (foliotation moderne, au crayon à papier); manuscrit complet (collation: un cahier composé de 14+13 feuillets (f. xii annulé, sans perte de texte)) sur papier filigrané, rédigé d'une seule main à l'encre marron foncé, d'une fine écriture cursive, bien nette, en une colonne de 15-18 lignes à la page environ non ajustée (justification: 275 x 180 mm); en français, citations en latin. Cahier broché, titre manuscrit à l'encre sur le plat supérieur, nombreuses annotations diverses sur les plats (état moyen: brunissures, tâches, annotations et accrocs). Dimensions: 285 x 199 mm.

Copie manuscrite datée de 1768 de l'Histoire de la principauté de Joinville, depuis sa fondation en 369 jusqu'en 1632. Au travers des six premiers chapitres, l'auteur, dont le nom est resté incertain, détaille la généalogie des princes de Joinville et clôt son propos sur un chapitre décrivant minutieusement la ville à l'aube du XVII^e siècle. Autant de détails et d'événements importants qui font de cet ouvrage un document qui passionnera les amateurs d'histoire locale.



Texte:

- f. 1 r°, Page de titre : « Histoire de la fondation de Joinville ».
- ff. 2-5, Chapitre I. Fondation de Joinville. Chapitre Premier.
- ff. 5 v°-9 r°, Chapitre II. Du commencement de la Baronnie de Joinville.
- ff. 9-10, Chapitre III. De la Sénéchaussée héréditaire de Champagne, annexée à la baronnie de Joinville.
- ff. 10 v°-11 r°, Chapitre IV. Erection de la Baronnie de Joinville en Principauté.
- ff. 11-20, Chapitre V. Catalogue des Seigneurs de Joinville.
- ff. 20 v°-22, Chapitre VI. Description de l'état présent de Joinville.
- ff. 22 v°-23 r°, Chapitre VII. Prérogatives de la principauté de Joinville, et seigneuries annexées, tant en justice fief, domaines que dépendance.

Ce manuscrit contient une copie de l'Histoire de la fondation de Joinville rédigée en 1632 par un auteur resté anonyme. Aujourd'hui encore mal identifié, certains pensent qu'il n'est autre que Jean Fisseux, "avocat en la Cour, lieutenant au bailliage de Joinville, conseiller du duc de Guise (Charles de Lorraine) et auditeur en sa chambre des comptes" tandis que d'autres estiment qu'il s'agit de Saint-Rémy, archidiacre de Châlons. Cette histoire de Joinville fut écrite au moment même où les Joinvillois prennent conscience du déclin de l'illustre dynastie seigneuriale des Guise. En effet, au lendemain de la "Journée des Dupes", en 1630, Charles I^{er} de Lorraine (1571-1640) est disgracé et demande alors la permission de partir en pèlerinage en Italie pour n'en jamais revenir. Pour écrire son Histoire, l'auteur s'appuya sur les nombreux documents présents dans les archives de la ville et les archives ecclésiastiques, dont un certain nombre ont aujourd'hui disparues. Pour les périodes plus récentes, il se base sur ses souvenirs et des informations personnelles. Il n'y a avait eu jusqu'alors aucune histoire complète de la ville et cet ouvrage est lui-même resté inédit (a-t-il même eu l'intention de le publier ? l'histoire ne le dit pas). Il faudra attendre 1835 pour avoir une première histoire imprimée de la ville de Joinville, rédigée par l'érudit local Jules Fériel et intitulée Notes historiques sur la ville et les seigneurs de Joinville,... (Paris, Ladrange, 1835).

Suivant l'auteur de cette *Histoire*, la fondation de la ville est due à un homme appelé Jovin qui y aurait érigé des remparts et un fort afin de contenir les Alamans vaincus par Julien l'Apostat en 354. Il aurait fondé en 369 la grosse Tour qui allait servir de pilier à la ville. La construction du château commence en 1027 par Etienne de Vaux, il fixe le point central de la ville que l'on connaît encore à l'heure actuelle. L'un de ses descendants, Geoffroy III érige l'église collégiale Saint-Laurent. La famille Vaux-Joiville dirige les affaires de la ville. Cette famille fournit deux évêques de renom : le premier devient évêque de Chalons et meurt en croisades, le second devient évêque de Langres avant d'être ordonné archevêque de Reims où il sacrera Louis VIII, roi de France. Les armoiries de la ville sont dues à Geoffroy V qui se bat en Palestine en 1199 aux côtés de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre. Le roi récompense le courage dont à fait preuve Geoffroy V au combat et le laisse porter la moitié de ses armes. L'écu écartelé Vaux-Joiville est alors associé à l'écu d'Angleterre et deviennent les armoiries de la ville. Joinville est rattaché à la maison de Lorraine en 1386. La dernière descendante de la famille Vaux-Joiville épouse Ferry, fils de Jean 1^{er} alors duc de Lorraine. Lors de sa guerre contre la France et le roi Henri IV, Charles Quint assiège Joinville et la livre aux flammes, comme beaucoup de bourgs de la région (1544). Claude de Lorraine, un des personnages clé de Joinville qui sera notamment cardinal, la rebâtit peu de temps après. En 1552, Henri II érige la seigneurie de Joinville en principauté. La ville connaît une crise avec l'arrivée de la peste qui fit de nombreux ravages dans la population de 1568 à 1631.

A partir de cette époque, Joinville perd alors de sa splendeur pour ne devenir qu'une ville ayant un passé et oubliant son présent. Aujourd'hui Joinville possède un patrimoine historique extraordinaire qui fait vivre une grande partie de son économie.

Dédiée au Duc de Guise, cette histoire manuscrite de la seigneurie de Joinville a semble-t-il beaucoup circulé et a été plusieurs fois copiée au cours du XVIII^e et du XVIII^e siècles. Bien connue, elle n'a néanmoins jamais été publiée. Nous donnons, à titre informatif, quelques manuscrits présents dans les collections publiques: BN, ms. fr. 11559 (1697, environ 100 ff.) et BM Reims 1556 (XVIII^e siècle, 153 p.). Dans ses *Notes et documents pour servir à l'histoire de Joinville* publiée en 1856, Jules Fériel affirme avoir vu une autre copie datant du XVII^e siècle. Il serait important de bien noter les différences existantes entre les différences existantes et notre exemplaire afin les évolutions et les différences entre les textes.



Provenance : Couvert d'annotations manuscrites, cet ouvrage comporte deux ex-libris de la main du texte datés de 1769 permettant d'attribuer sa rédaction à Claude Paitre (1741-?), domicilé à Fronville (département de la Haute-Marne), fils de vigneron. De nombreux ex-libris postérieurs (notamment au verso du f. 24) permettent d'affirmer que ce manuscrit a été transmis , à sa mort, à sa femme, Elisabeth née Bonnette ("Ce pesance livre aprtin à moi, Marguerite paitre Elisabhit pait Paitre, demeurante à Fronville ; ceux ou cel qui trouveront ge peis de le randre au plutôt. Margueritre Paitre, demeurante à Fronville") puis à leur fille, Marie-Anne ("Ce pesant papié appatien à moi, Marie-Anne Paitre, faille de Claude Paitre et de ieut Elisarbhet Bonnette, demeurante à Fronville ; ceux ou cel qui le trouveront, je les prit de me le rande à moi, Marie-Anne Paitre.").

Bibliographie: sur la famille Paitre, AD Haute-Marne 1 E 212, art. 2 (Etat civil d'origine départementale de Fronville, 1771-1802.) et 3 (idem, 1802-1826). — Queruel, D., Jean de Joinville: de la Champagne aux royaumes d'outre-mer, 1998. — "Joinville et les Guises", in C.H.M., n° 188, 1er trimestre 1992. — Lusse, J., "Les origines de Joinville: Etienne, premier seigneur et constructeur du château de Joinville", in C.H.M., 1989. — Mathieu, J.-N. "Nouvelles recherches concernant le lignage de Joinville", in C.H.M., 1992 et 1999. — Humblot, E., Notre vieux Joinville, son château d'autrefois, la collégiale de Saint-Laurent et ses tombeaux, Dijon, 1938.



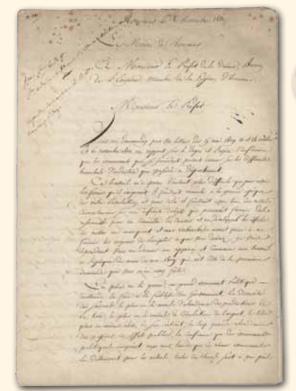
[VAL D'OISE]. [GROSLAY]. Passe-port pour voyager dans l'intérieur, octroyé à Pierre Descroix par le maire provisoire de la commune dénommé Rigault, Groslay le 15 thermidor an huit (3 août 1800)

P.S., un bi-feuillet sur papier timbré du département de Seine-et-Oise (filigrane : "la Justice" dans un médaillon, Rebera, an 7), fine écriture cursive fort lisible à l'encre brune, en français ; plié en quatre à l'origine, note manuscrite : "passe port" (Bon état général malgré quelques rousseurs). Dim. : 295 x 220-4 mm.

Laissez-passer pour se rendre à Pontoise (Val-d'Oise) délivré au citoyen Pierre Descroix, né à Béton-Basoches (Seine-et-Marne) vers 1730, par le maire provisoire de la commune de Groslay Rigault, où il est domiclié, donné le 15 thermidor an huit (3 août 1800). On y trouve une description physique exhaustive du requérant. Visé le lendemain par le sous-préfet du département Vanier à Pontoise qui y a apposé son estampille, il a été renouvelé le 20 pluviôse an IX (8 février 1801). Document signé de la main du requérant, du maire de Groslay et de son adjoint ainsi que de celle du sous-préfet départemental.

200 €







[DRÔME]. [ROMANS-SUR-ISERE]. Brouillon de L.A.S de Aimé Giraud, maire de Romans, au Préfet de la Drôme [Marie-Henri-Louis d'Escorches], avec corrections, datée Romans, le 8 novembre 1810.

Deux bi-feuillets de papier (filigrané) couverts d'une écriture cursive fort lisible, en français (Pliure au centre ; quelques rousseurs mais bon état général). Dim. : 230 x 345 mm.

"Vous me demandez, par vos lettres des 25 mai 1809, 11 et 24 octobre et 6 novembre 1810, un rapport sur le degré et l'espèce d'influence que les évènements qui se succèdent peuvent exercer sur les différentes branches d'industrie que possède ce département..."

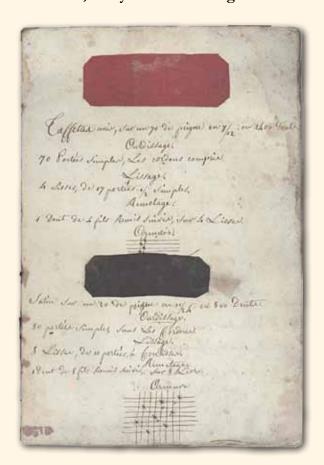
A la demande de Marie-Henri-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix (Préfet de la Drôme de 1800 à 1815 ; Maréchal de camp), le maire de Romans Aimé Giraud procède à une présentation de l'état des industries du département de la Drôme, notamment les « fabriques en draperie, bonneterie, tannerie, mégisserie ». Il est question également des soies, laines, vins, huiles et grains. Enfin le maire offre des considérations sur la crise bancaire et la circulation de l'argent.



[ANONYME]. Carnet de toutes sortes d'échantillons unis et façonnés avec leurs dispositions. France (Nyons), premier tiers du XIX^e siècle [v. 1810-1820 ?].

In-8, 27 ff. ch. (foliotation moderne au crayon à papier); manuscrit sur papier non filigrané vraisemblablement incomplet (cahier unique de 17+12 ff. - les ff. xx-xxii, xviii et xxxii ayant été découpés); rédaction en français d'une seule main (non identifiée), à l'encre noire, d'une belle écriture cursive, bien nette en une colonne de 15-18 lignes à la page environ (justification : 275 x 180 mm), enrichi de 60 échantillons de tissu contrecollés (entre 35 x 25 et 105 x 58 mm), de 7 dessins mis en carte sur papier millimétré également contrecollés (entre 19 x 27 mm et 55 x 130 mm) et de 47 représentations graphiques d'armure tracées à l'encre noire et au crayon (entre 35 x 10 mm et 130 x 55 mm). Cahier broché, titre manuscrit à l'encre sur le plat supérieur, annotations diverses sur les plats; couverture assez fatiguée avec petit manque de texte au plat supérieur « fecit [...] » (Assez bon état malgré quelques dégradations causées par l'humidité : mouillures marginales, rousseurs, rares auréoles sur le tissu, légère déchirure marginale et petites tâches dues à la colle utilisée pour coller les échantillons de tissu). Dimensions : 277 x 188 mm.

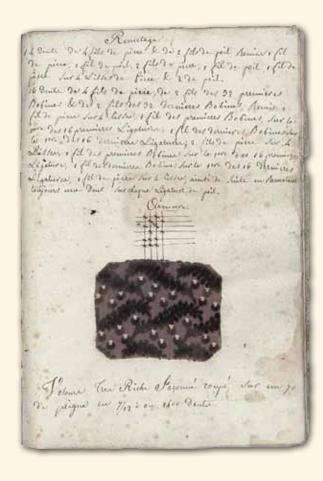
Exceptionnel carnet manuscrit proposant une description minutieuse des différentes opérations mécaniques employées pour le tissage des étoffes unies et façonnées. Il présente de très nombreux schémas, esquisses, mises en cartes, en noir et blanc ou en couleurs, ainsi qu'une soixantaine d'échantillons de soierie, analysés selon les règles du métier.



Une mention manuscrite apposée à même le plat inférieur permet de rattacher ce carnet à la maison "Cachard & C[ompagnie] de Niom (sic, pour Nyons)". Au travers des rares références disponibles à propos de cette compagnie (Cf. Sirey, J.-B., Recueil général des lois et des arrêts, Ière partie, Jurisprudence de la cour de cassation, Paris, 1809, p. 274-276; Journal du Palais, Paris, 1er semestre 1810, art. 87, pp. 301-304; Annales des mines..., Paris, Carilian-Goeury, 1833, 3ème série, t. IV, pp. 525-526), il apparait clairement que cette fabrique de tissu fut active dans les régions provençale et lyonnaise au cours du premier tiers du XIX° siècle.

Tous les travaux qui y étaient exécutés étaient consignés dans ce registre : on y trouve une description du modèle et les précisions nécessaires à la confection de celui-ci, comme les dimensions, la qualité ou les indications permettant de préparer le métier. Il y a cependant peu d'indications concernant les dates de première exécution et aucune précision quant aux clients. Pour les tissus façonnés, les dessinateurs ont « mis en carte » sur le papier millimétré le dessin que les "liseurs" doivent, avec précision, traduire en petits trous sur des cartons perforés. La présentation se fait sous forme de dessins techniques accompagnés pour chacun d'un échantillon textile, ainsi que de la référence du tissu choisi, nous décrivant précisément l'ensemble des opérations : ourdissage, lissage, remettage. Ce type de document peut notamment nous permettre d'appréhender une grande partie du processus technique de fabrication de la chaîne et de la trame d'un tissu et tout particulièrement du velours d'ameublement au cours du premier tiers du XIX^e siècle, moment d'exception dans le domaine de l'industrie et des techniques correspondant à la première Révolution industrielle.

A la toute fin de ce manuscrit, l'auteur a consigné, à l'envers, la troisimée fable du livre VII des *Fables* de Jean de La Fontaine intitulée "La rat qui s'est retiré du monde", allant même jusqu'à l'illustrer d'un petit dessin de rats fait à l'encre noire. Dans cette fable, en narrant l'histoire d'un rat replié dans sa solitude pour méditer - et surtout afin de s'empiffrer de fromage en refusant d'aider les siens -, La Fontaine dénonce l'avarice, la gourmandise et l'hypocrisie de la vie monastique, ce retrait du monde demeurant cependant, à ses yeux, l'unique solution pour échapper à l'horreur et aux violences de son temps.



Echantillons de tissu : la plupart de ces tissus présentent des motifs floraux ou végétaux :

- ff. 1-16 r° et 24r°-25 : **soie pour la plupart, unis et façonnés :** taffetas [1 modèle], satin [1], levantine [8 – dont à corps, cachemire, à jour, ombrés et rayés], repse [3 – dont ondé et baziné], drap de soie [1], picté [1], velouté [4 – dont anglais], pékin [3], gourgouran [3 – dont cannelé], Ambourgeoise [1], gros de Tours [3 - cannelé lamé, à jour], florence [3 – dont liseré à poil et à jour], virginie [1], lancé [1], écossaise [1], madras [1], florentine [1], persanne [1], milanaise [1], côteline [1] ; gros de florence [3] ;

- ff. 16-24 r°, **velours :** frisé [2], coupé [2], façonné frisé [1], façonné coupé [1], frisé façonné cachemire [1], très riche façonné coupé [1], peluche frisée [1], coupé façonné [1], neige lamé [2], coupé façonné lamé [1], frisé façonné [1], façonné coupé [1].

Bibliographie : Blanc, O. (dir.), *Textes et textiles du Moyen âge à nos jours*, Lyon, ENS éd. - Institut d'histoire du livre, 2008. - Blanc, O. et Charpigny, F. (dir.), *Tissu-papier, échanges d'impressions : question de points de vue*, Lyon, ENS éd. - Institut d'histoire du livre, 2005. - Hardouin-Fugier, E. (dir.), *Les étoffes, dictionnaire historique*, Les Editions de l'Amateur, 2005.







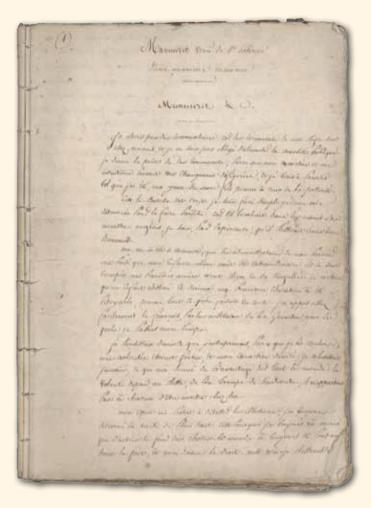


[LULLIN DE CHATEAUVIEUX, Jacob-Frédéric] alias CERCLE DIT DE COPPET (Benjamin CONSTANT ? Germaine de STAËL ?).

Manuscrit venu de Ste Hélène d'une manière inconnue. Sans doute France, vers 1816-1820.

In-8, 80 pp. ch. (foliotation contemporaine, à l'encre noire); complet (3 cahiers cousus (sans couverture): $i^{16} + ii^{12} + iii^{12}$) sur papier vergé; rédaction en français d'une seule main (non identifiée) d'une fine écriture cursive à l'encre brune (justification: 245 x 155 mm) (Bon état général; quelques rousseurs). Dimensions: 260 x 205 mm.

Rare copie manuscrite de ce faux illustre, ouvrage séditieux qui, imprimé d'abord à Londres en 1817, circula par la suite sous forme manuscrite pour mieux échapper à la censure des tenants de la monarchie restaurée et des milieux anti-libéraux. On y reconnaît maintenant une œuvre sans doute commune du Cercle dit de Coppet, sous l'influence de Mme de Staël et Benjamin Contant, tentant par ce biais une réconciliation du libéralisme avec le bonapartisme.



À Londres, en 1817, un ouvrage fut publié en français par l'éditeur John Murray, avec un titre mystérieux : *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*. L'auteur demeurait anonyme. Les lecteurs donnait l'ouvrage aussitôt à Napoléon exilé depuis 1815 sur l'île de Sainte-Hélène. L'Empereur aurait pris la plume pour livrer ses mémoires et aurait réussi à faire passer le manuscrit à l'insu de ses geôliers anglais. Le succès fut immédiat : Murray dût ordonner quatre autres rééditions dans la seule année 1817. Une édition en langue anglaise fut rapidement imprimée et de nombreuses contre-façons ou traductions virent le jour à Bruxelles, Gand, Francfort. En France, l'ouvrage séditieux fut interdit, ce qui ne pouvait que renforcer son attraction et le rendre encore plus intéressant. Des copies manuscrites circulèrent alors dans les salons parisiens et bientôt dans tout le pays à l'image de la présente copie. La question était "Est-ce de lui, n'est-ce pas de lui?" Des sceptiques doutèrent comme Méhée de la Touche qui résuma son sentiment par cette phrase : "C'est lui, mais pas de lui".

Il est généralement admis que l'auteur soit un certain Lullin de Châteauvieux, agronome de formation, fin lettré et ami de Mme de Staël, femme écrivain exilée à Coppet (Suisse) par Napoléon. Mais il se cache peut-être derrière Lullin de Châteauvieux – prête-nom inconnu – le groupe dit de Coppet, en l'occurrence Benjamin Constant, Victor de Broglie, Lullin de Chateauvieux et son cousin Gabriel Eynard, sur l'instigation de Mme de Staël. Ce groupe d'opposants déclarés au régime napoléonien aurait alors joué à inventer les mémoires de leur ennemi. Cette œuvre collective "sanctifie" en quelque sorte Napoléon en héros libéral, en sauveur de la France. Faut-il y voir une manière de récupérer Napoléon désormais neutralisé sur une île lointaine pour faire avancer la cause libérale alors que la Restauration conservatrice imposait ses lois ?

L'ouvrage arriva jusqu'à Bonaparte qui le lut avec attention et prit le temps de l'annoter, relevant ici ou là les incohérences. Ces notes conservées par le général Gourgaud ont été reproduites dans le tome XXXI de la *Correspondance de Napoléon I*^{er}.

Bibliographie: Barbier, III, 58-59. – *Manuscrit venu de Ste-Hélène de manière inconnue*, London, John Murray, 1817 (réédition anastatique, Paris, Gallimard, 1974). – *Le Manuscrit venu de Sainte-Hélène, publié pour la première fois avec des notes de Napoléon*, Paris, Beaudoin, 1821. – Brocard, M., *Le manuscrit de Sainte-Hélène : une énigme napoléonienne*, Yens-sur-Morgues (Suisse), 1996. – Driault, E., "Un mystère d'histoire : le Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue", in Revue des études napoléoniennes, tome XXIX, juil.-déc. 1929, pp. 145-157.

[DENNE-BARON, Pierre-Jacques]. Epithalame. Mariage de S.A.R. Le duc de Montpensier avec la Serenissima Senora Dona Maria Luisa Fernanda infante d'Espagne. Par P. Denne-Baron de plusieurs académies [suivi d'une citation du Cid], s.l.n.d. [sans doute Paris, vers 1846].

Manuscrit sur papier, titre inscrit à l'encre + paginé pp. 5-22, en français, fine écriture cursive à l'encre brune, non relié mais placé sous chemise de papier : « Poësies diverses. Lettres autographes. Pierre-Jacques Denne-Baron. Sophie Denne-Baron » (Bon état malgré quelques rousseurs). Dimensions : 210 × 270 mm.

Épithalame inédit composé à l'occasion du mariage d'Antoine d'Orléans, duc de Montpensier, infant d'Espagne et dernier fils de Louis Philippe, avec l'infante espagnole Louise-Fernande de Bourbon



Pierre-Jacques Denne-Baron (1780-1854) est un poète français, fils d'un riche négociant parisien. En dépit des troubles révolutionnaires, il étudie les poètes grecs, l'hébreu, la musique (notamment le violoncelle) et sera qualifié de "poète charmant" par Alexandre Dumas (voir Hoefer (1855), vol. 13, col. 646-647). Son épouse Sophie Denne-Baron (citée sur la chemise-couverture) est également femme de lettres.

Cet Épithalame fut composé à l'occasion du mariage en 1846 d'Antoine d'Orléans, duc de Montpensier (1824-1890), infant d'Espagne avec l'infante espagnole Louise-Fernande de Bourbon (1832-1897), fille du roi Ferdinand VII d'Espagne (1784-1833). Le duc de Montpensier était le dernier fils de Louis-Philippe. Denne-Baron avait composé en 1837 un Épithalame à l'occasion du mariage de S. A. R. d'Orleans avec la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin (Paris, 1837). A notre connaissance, cet épithalame rédigé pour le mariage du duc de Montpensier et l'infante espagnole n'a pas été publié. Hoefer précise bien, d'ailleurs, qu'il existe "un grand nombre d'odes, dithyrambes, ballades et autres pièces, insérés dans divers recueils ou restés inédits..." (Hoefer (1855), vol. 13, col. 647).

Incipit, précédé d'une citation du Cid : "O miracle inoui ! Sous un signe de Dieu / L'aurore a-t-elle au ciel soudain changé de lieu ? / Des perles d'Orient, les pieds encor splendides..." ; explicit : "[...] O ciel ibérien salut, salut encor ! / La jeune vigne en fleur, du Louvre à la Belgiqe / A joint ses pampres verds à notre branche antique / Et pend sur notre France en mille grappes d'or / Quels doux fruits sont cachés dans ta fleur odorante / Beau cep qu'en notre sol un fils de roi transplante !".





[PARIS]. HAUSSMANN, Georges Eugène, Deux lettres autographes, signée en qualité de « Sénateur, Préfet de la Seine », adréssée au Jean-Joseph-Louis-Auguste LOISELEUR des LONGCHAMPS DEVILLE dit "Docteur DEVILLE" (1797-1872), Paris, datées respectivement du 17 mars 1860 et du 15 avril 1862.

2 L.A.S., 2/3 de page in-4 sur bi-feuillets de papier (filigrané) à en-tête imprimé de la Préfecture du Département de la Seine, couverts d'une fine écriture cursive fort lisible, en français (Pliure au centre ; quelques rousseurs mais bon état général). Dimensions : 230 x 345 mm.

Deux lettres autographes signées par le préfet de la Seine Haussmann, modernisateur de Paris sous Napoléon III.

Sous Napoléon III, Georges Eugène Haussmann (1809-1891) devient préfet de la Seine de 1853 à 1870. À ce titre, il dirige les transformations de Paris en élaborant un impérieux plan de rénovation sous l'influence des théories hygiénistes et dans la perspective de moderniser et d'adapter la capitale à la nouvelle donne de la révolution industrielle. En somme, "Haussmann c'est Paris".

1. Au cours du XIX^e siècle, les médecins hygiénistes parviennent à démontrer le lien existant entre conditions d'hygiène, entassement des ménages et mortalité et, dès le 13 avril 1850, une loi « relative à l'assainissement des logements insalubres » est votée, aujourd'hui considérée comme le premier texte législatif français s'intéressant à l'insalubrité dans les villes.

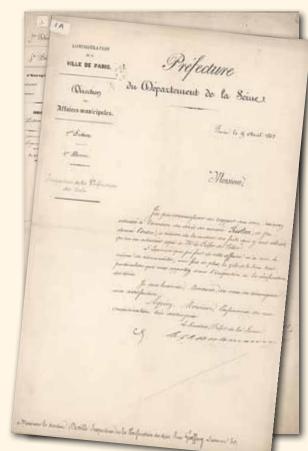
Le 1^{er} janvier 1860, les limites administratives de Paris sont portées jusqu'à l'enceinte de Thiers, donnant lieu à un nouveau découpage, le territoire parisien passant alors de 12 (48 quartiers) à 20 arrondissements (80 quartiers). La loi de 1850 prescrivant des mesures de salubrité trouve une application nouvelle au moment de l'annexion par Paris des communes et portions de communes situées en deçà des fortifications. Le Conseil municipal délibéra le 2 mars et le préfet prit un arrêté le 10 du même mois pour réorganiser la Commission des logements insalubres, composée de sept membres es qualités, dont la mission consiste essentiellement à enquêter sur les cas d'insalubrité signalées à la mairie et de dresser des rapports prescrivant ou non des la question travaux d'assainissement ou des injonctions de mise en demeure.

Par sa lettre du 17 mars 1860, le Baron Haussmann annonce au docteur Deville sa nomination, par l'arrêté municipal du 10 mars, en tant que membre de la commission des logements insalubres. Il le presse de bien vouloir "accepter ces fonctions et continuer de prêter à l'administration le concours de vos lumières et de votre expérience.".

Indications administratives: étiquette "1."; 3^e Division, 4^e Bureau, objet: "Commission des logements insalubres - nominations".

2. Par cette seconde lettre, datée du 15 avril 1862, le préfet-baron de la Seine accuse bonne réception du rapport adressé à l'occasion du décès d'un dénommé Riolton par le Docteur Deville, affirmant qu'il a "donné l'ordre, à raison de la nature des faits qui y sont relevés, qu'on en adressât copie à M. le Préfet de Police". Par ailleurs, Haussmann profite de cette lettre pour adresser au docteur toutes ses félicitations quant au zèle et au professionnalisme dont il fait preuve en qualité de médecin-inspecteur de la vérification des décès dans les 3ème et 4ème arrondissements, notant que "L'examen que j'ai fait de cette affaire m'a mis à même de reconnaître, une fois de plus, le zèle et le soin tout particuliers que vous apportez dans l'inspection de la vérification des décès."

Indications administratives : étiquette "1A" ; Administration de la ville de Paris - Direction des Affaires municipales, 1^{ère} Section, 1^{er} Bureau, objet : "Inspection de la vérification des décès".

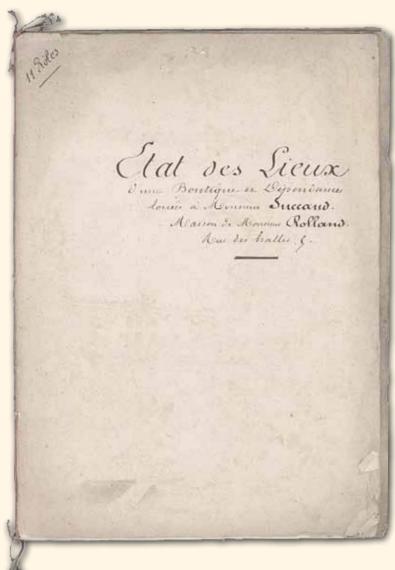




[PARIS]. [ETAT DES LIEUX]. Etat des lieux d'une boutique et dépendances louées à Monsieur Succaud. Maison de Monsieur Rolland. Rue des Halles .5., procès-verbal dressé à Paris, le 25 mai 1865.

In-4, 22 ff. ch., manuscrit complet (collation: $i^0 + ii^0$) sur papier mécanique non filigrané, fine écriture cursive, appliquée et bien lisible, à l'encre noire, à la plume d'acier, titres et noms en gras; in-4 br., titre et côte ("11 Rôles") manuscrits sur le plat supérieur (Assez bon état général, quelques feuillets écornés). Dimensions: 300 x 215 mm.

Etat des lieux manuscrit réalisé le 25 mai 1865 d'une boutique et de ses dépendances établies au pied d'un immeuble haussmanien sis au 5, rue des Halles (1er arrond. de Paris). La rue des Halles futpercée en 1854 afin de relier les Halles de Paris à la place du Châtelet.



Préalable nécessaire à son occupation effective, cet état des lieux d'entrée a été signé par les deux parties - par le bailleur et propriétaire, Monsieur Rolland, architecte, et par le locataire, Monsieur Succaud -, sous seing privé, par accord des parties (p. 22). Ayant été rédigé en double expédition, il s'agit ici de l'exemplaire destiné à M. Rolland, Monsieur Succaud ayant apposé son paraphe en bas de chaque page et signé en contrebas de la première page. Cet état manuscrit débute par un état sommaire du bien locatif (pp. 1-2), précisant qu'il se compose:

- d'une boutique donnant sur la rue.
- d'un petit appartement traversant, au premier étage, constitué d'un grande chambre donnant sur la rue, d'une pièce donnant sur la cour, d'une petite entrée ainsi que d'un cabinet.
- d'un escalier reliant la boutique à l'appartement.
- de deux pièces souterraines, communiquant avec la boutique par deux escaliers.
- et enfin, de deux caves, portant les numéros 5 et 7, et d'une petit caveau.

Suit alors, des pages 2 à 22, une description détaillée, en 72 articles, de l'état du bien locatif et de ses équipements, pièce par pièce. Murs, sols, accessoires, boiseries, huisseries, serrueries, la plomberie, etc. sont ainsi successivement passés en revue, leurs matières, formes et état global étant bien précisés, aux fins d'obliger le locataire à rendre le bien au moment de son départ dans l'état dans lequel il l'a reçu.

Peu de temps avant la construction des Pavillons Baltard, en 1854, est percée la rue des Halles, sur décision du Baron Haussmann, afin de créer un axe qui relie la Place du Châtelet aux Halles centrales de Paris. La percée de la rue des Halles absorbe quatre rues du Moyen Age : la rue des Fourreurs, la rue de la Limace, la rue de la Tabletterie et le cul de Sac Rollin Prend Gage. Cette artère est finalement inaugurée le 21 juin 1854.

M. Flochot, boucher, marié avec Mlle Succaud, est recensé comme habitant à cette adresse à la fin de l'année 1865 (Cf. L'Indicateur des mariages de Paris, 26° année, n° 1125, 1865/08/27, p. 1).

Joint: Obligation par M[onsieu]r et Mad[am]e Rolland au profit de mad[am]e V[euv]e Vallarde de 15000 [francs], dressé par M° Péan de St-Gilles, notaire à Paris, juin et juillet 1856, en français, 12 ff.n.ch., écriture cursive à l'encre noire sur papier timbré, tampons humide et à sec, diverses signatures et paraphes, in-4 br. (bon état général). Dimensions: 300 x 223 mm



[PARIS]. [TRAMWAY]. BOISTEL, Georges, CHABRIER, Ernest et CHARTON, Jules, Tramway électrique aérien – Avant-projet à l'appui de la demande de Concession d'Etablissement dans Paris, Paris, novembre 1881.

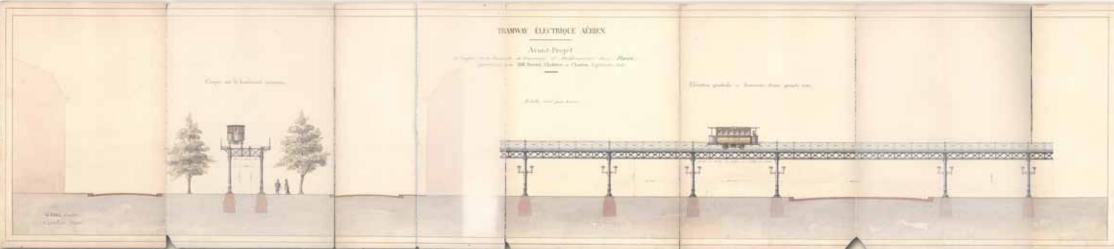
Format accordéon, cartonnage plié en 8, sur papier mécanique à fort grammage renforcé; dessin à la plume (encres noire et rouge, lavis d'encre et aquarelles de couleur) et texte manuscrit à la plume, à l'encre noire. Courverture de cartonnage souple inscrite à l'encre avec 3 signatures manuscrites (Bon état général, restauration moderne). Dimensions du plan : 305 x 210 mm (plié) ; 1350 x 210 mm (déplié).

Grande vue en élevation et en section dépliant à l'échelle 1/100ème finement aquarellé d'un avant-projet de tramway électrique aérien soumis au Conseil municipal de Paris et au Préfet de la Seine en novembre 1881. Soumis par les ingénieurs Boistel, Chabrrier et Charton en association avec les Ateliers de Construction Gustave Eiffel, ce projet de tramway électrique annonce l'avénement de la traction électrique dans les transports urbains.

Au tournant des années 1880, la modernité technique que représente l'électricité et surtout les faibles nuisances engendrées par celle-ci facilitent son adoption rapide dans tous les domaines et notamment dans celui des transports, une fois les difficultés liées à la production et au transport de l'électricité résolues. En 1879, la première locomotive électrique est présentée par la firme Siemens-Halske sur une voie de 300 m à l'Exposition universelle de Berlin. Werner Siemens met, dès 1881, en service la première ligne de tramway électrique régulière par fil aérien à Groß-Lichterfelde à Berlin entre *Lichterfelde-Ost* et l'école des cadets de *Zehlendorfer Straße*. Entre le 15 août et le 15 novembre de la même année est organisée à Paris la première Exposition Internationale d'Electricité au Palais de l'Industrie (à l'emplacement de l'actuel Grand Palais). Vitrine de l'electrotechnique en plein essor, elle connait un retentissement considérable en attirant plus de 750 000 visiteurs. Le public français y découvre pour la première fois une ligne de tramway électrique à accumulateurs installée par Werner Siemens entre la place de la Concorde et le palais de l'Industrie. Cette incroyable invention ravit au plus haut point les parisiens malgré les souvenirs de guerre encore présents.

Fort de ce succès et soucieux de montrer au tout Paris l'intérêt du nouveau mode de traction électrique, un avant-projet de tramway électrique aérien est soumis au Conseil municipal de Paris et au préfet de la Seine dans le cadre d'une demande de concession d'établissement dès la fin de l'Expostion d'Electricité à la mi-novembre 1881. A l'origine de cet ambitieux projet, Georges Boistel, ingénieur des arts et manufactures, représentant de Siemens Frères à Paris, est secondé d'Ernest Chabrier, ingénieur civil des chemins de fer de l'Ouest, et de Jules Charton, ingénieur de la compagnie des chemins de fer du Midi. Préssentie dans la réalisation technique de ce projet, les Ateliers de Construction Métallique G. Eiffel et Cie à Levallois-Perret sont à l'origine de cette vue en élévation et section à l'échelle 1/100ème du projet de tramway en viaduc. Legendé et finement aquarellé, ce dessin d'architecture donne à voir en situation la traversée d'une grande voie routière.







Ce projet consiste en la construction d'un chemin de fer électrique aérien sur les anciens boulevards extérieurs, depuis La Villette jusqu'à la place de Clichy-Moncey, trajet qu'emprunte de nos jours la ligne 2 du métro parisien. Le long d'un viaduc de 3 077 mètres, à 4,75 mètres du sol en moyenne, cette ligne devait desservir neuf stations aériennes, séparées entre elles par une distance moyenne de 325 mètres. Ces arrêts seraient successivement : La Villette, rue du Château-Landon, La Chapelle, rue de Maubeuge, boulebard Magenta, boulevard Rochechouart, collège Rollin, place Pigalle, place Blanche et place de Clichy. Assurant un service de transport public, les motrices de tramway passeraient à peu près toutes les deux minutes, dans chaque sens. Chaque tramway pourrait ainsi acceuillir environ une quarantaine de passagers et mettrait à peu près 20 minutes pour parcourir la ligne de bout en bout. Destinées à être éventuellement raccordées au chemin de fer métropolitain projeté, les voies ferrées de cette ligne doivent répondre à des exigences de solidité, de perennité et de fiabilité. En effet, ces rails devront être capabler de supporter la circulation de train entiers.

Dans un premier temps, sur le plan électrotechnique, les ingénieurs privilégient un système d'alimentation férroviaire par rails conducteurs, les voies en viaduc se prêtent d'ailleurs parfaitement à cet emploi. Les motrices prendraient leur courant par les deux rails de roulement, l'une des roues étant isolée de l'essieu. Mais, étant donné qu'il y aurait en permanence une vingtaine de motrices en marche tout au long de la ligne, cela exigerait une dépense d'énergie électrique considérable pour l'époque. Afin de remédier à cet inconvénient, il a été décidé de sectionner la ligne en plusieurs sections, chaque tronçon de voie recevant le courant nécessaire au remorquage dans ce tronçon. Une usine électrique, située derrière la gare du Nord ou l'hôpital Laribrousière, serait chargée d'envoyer l'electricité à chaque station, chaque voiture trouvant ainsi, en passant d'une section à une autre, la quantité d'électricité nécessaire pour vaindre son effort de traction sur la section où elle s'engagerait. Jalonné de lampadaires électriques, ce tramway affirme son caractère d'ouvrage d'art, technique et épuré, au travers de ses structures métalliques peu maquillées où la seule décoration est dévolue à la stéréotomie. Avant tout oeuvre d'ingénieur, le viaduc serait analogue aux viaducs de chemin de fer conçus par Gustave Eiffel. il serait ainsi constitué de poutres en tôle entretoisées et contreventées, entièrement soutenues par des colonnes en fonte, espacées généralement les unes des autres de 10 mètres. Leur structure métallique permet d'éffectuer facilement de simples restaurations (essentiellement pour remplacer les pièces corrodées) au lieu d'une démolition-reconstruction.

Au travers de cet projet ambitieux, M. Boistel et ses collaborateurs souhaitaient démontrer pour la première fois, dans la pratique, l'énorme intérêt de la traction électrique, dont le principal avantage réside dans son rendement très élevé. Il faut cependant croire qu'ils ne surent convaincre leur auditoire, leur demande de concession d'établissement ayant été finalement rejettée par le Conseil Municipal de Paris et par le Préfet de la Seine. Ils se sont, sans nulle doute, heurtés au refus net des conseillers redoutant une dégradation des plus belles perspectives parisiennes, estimant que ce viaduc aérien dénaturerait le paysage urbain de la Capitale, de même qu'à celui des sceptiques vis-à-vis des innovations électriques, encore pétris de tradition. Bien que refusé, étant donné les enjeux scientifiques, techniques, et stratégiques abordés, ce projet n'en connu pas moins un grand succès au sein de la communauté scientifiques, y compris internationale (voir notamment *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, Genève, A88, T.18, n°52, p. 314; *The Electrician and electrical engineer*, Volume 2, 1883, p. 248; *Elektrotechnische Zeitschrift*, Ausg. A., Volume 4, p. 431; *Polytechnisches Journal*, 1883, Band 250/Miszelle 6, pp. 550–552; etc.).



L'année suivante, en 1882, dans le rapport annuel du préfet de la Seine au conseil général, Louis Outsy notait que, suite à l'Exposition, plusieurs projets de tramway électrique avaient été soumis à son service (notamment celui, aérien, de M. Chrétien) mais qu'ils n'avaient pas été retenus en raison du coût probable de leur mise en oeuvre et aussi en raison des "difficultés non encore résolues" de générer et domestiquer l'énergie électrique (*Procès verbal*, BVAP 1759). Il faut attendre 1890 pour que le premier tramway électrique français entre en service à Clermont-Ferant, précédant la construction du premier tramway aérien à Liverpool en 1896 et enfin du premier métro français en 1900. Le projet de Boistel et de ses collaborateurs est le premier pas dans l'ère du tramway électrique, qui connaitra son heure de gloire dans les années 1890-1920.



Bibliographie: Moigno, F. (dir.), Cosmos, Les Mondes: revue hebdomadaire des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie, Paris, 1883, pp. 42-44. — Mémoires et compte rendu des travaux de la Société des Ingénieurs Civils, Paris, 1883, t. I, Séance du 16 mars 1883, pp. 336-7. — Larroque, D., « L'électrification des transports urbains » in Levy-Leboyer, M. et Morsel, H. (dir.), Histoire de l'électricité en France, tome II, « 1919-1946 », Paris, 1994, p. 1121-1149. — Ossadzow, A., "Les pères du métropolitain : l'intervention des ingénieurs", in Hallsted-Baumert, Le chemin de fer métropolitain, pp. 57-72. — Zuber, H., Guide des sources de l'histoire des transports publics urbains à Paris et en Ile-de-France, XIX^e-XX^e siècles, Paris, PS, 1998. — McKay, J., Tramvays and Trolleys, The Rise of the Urban Mass Transport in Europe, PUP, 1976. — Pinol, J.-L., Le Monde des villes au XIX^e siècle, Paris, 1991.



[MAHEU, Jacques]. "Le Malthusianisme et la vivisection", Paris, octobre 1892.

7 ff. ch. (foliotation de l'époque) sur divers papiers de réemploi (f. 6 : papier imprimé au verso — invitation à la distribution solennelle des Prix par le Petit Séminaire de Paris, datée du 17 juillet 1892 ; f. 7 : papier filigrané "ORIGINAL WELLINGTON MILL DI"), 5 feuillets sur 7 portant la timbre à sec de F. Lagarde de Cardélus ; belle écriture, à l'encre noire, bien lisible malgré quelques ratures ; rédaction en une colonne de 22 à 26 lignes sur le recto de chaque feuillet (justification : 160 x 125 mm) (Bon état général : f. 1 effrangé sur 65 mm avec pertes de lettres ; 2 premiers feuillets frottés ; tous les feuillets ont été pliées en deux sans dommage) ; feuillets manuscrits rassemblés sous enveloppe en assez bon état, quelque peu déchirée, avec étiquette titrant « Lagarde de Cardélus — article autographe. Malthus 1892 ». Dimensions : 213 x 158 mm

Brouillon d'un article de Jacques Maheu, attribué anciennement par une étiquette à F. Lagarde de Cardélus, président de la Conférence Ampère. Paru dans le numéro 87 de la revue Science Française du 27 octobre 1892, cet étrange reportage, constellé de perles anarcho-dénatalistes, relate l'entretien de ces deux scientifiques avec la nihiliste révolutionnaire Marie Huot, instigatrice du célèbre slogan "grève des ventres".

Le 2 octobre 1892, la féministe Marie Huot (1846-1930) fait scandale en exposant devant deux mille personnes ses convictions néo-malthusiennes à l'occasion d'une conférence prononcée à la Société de géographie. Elle y prône "l'abstention génésique", citant notamment le cas de l'"intrépide socialiste Anglaise" Annie Besant. Qualifiant les parents de malfaiteurs et de meurtriers, elle juge l'abstention nécessaire "car qui donne la vie donne la mort". La surpopulation – "l'encombrement" selon ses termes – engendre la misère ; la révolutionnaire s'insurge donc contre les "dirigeants hypocrites" qui, en adoptant des pratiques malthusiennes, se gardent bien de faire profiter de "cette prévoyante conduite" les masses laborieuses. A tous ceux qui "gémissent sur la dépopulation de la France", Marie Huot les traite d'exaltés et d'idiots, rejetant toutes les statistiques sur la question du déclin démographique de la France. Quant à l'avortement, à l'instar de tous les néo-malthusiens, elle considère que c'est un pis-aller. Elle lance alors un cri d'alarme à tous les peuples : "Sauvons les races du guet-apens de la conception !" et fustige les "mères gigognes". Cette élan de révolte peut être interprété comme un appel à la grève des ventres sans, toutefois, qu'elle ne lance le mot d'ordre au cours de la conférence. La presse de l'époque se fait l'écho du scandale : deux jours plus tard, le *Temps* titre "Une conférence extravagante". Scandale qui, en réalité, était plus recherché que redouté par la conférencière.

Surnommée la « mère aux chats », Marie Huot est une féministe animatrice de la Ligue populaire contre la vivisection. Provocatrice hors pair, elle a déjà connu la célébrité en lardant de coups d'ombrelle le professeur Charles-Edouard Brown-Séquard en plein Collège de France, pour avoir pratiqué la vivisection sur des singes, ou encore en interrompant en 1886 à grands cris un cours de Louis Pasteur à la Sorbonne, accusé d'avoir réalisé des tests médicaux sur des chiens.

Suite à cette tumultueuse intervention, le scientifique Jacques Maheu, accompagné de son confrère F. Largarde de Cardélus, Président de la Conférence Ampère, demande à rencontrer la nihiliste révolutionnaire afin de s'entretenir de ces conceptions, de sa « doctrine philosophique » selon ses propres mots, vis-à-vis du Malthusianisme et de la vivisection. De cette rencontre-interview découle cet article paru dans le numéro 87 de la revue de vulgarisation scientifique *Science française* du 27 octobre 1892 (pp. 132-133) — la version manuscrite présentant quelques menues variantes, assez originales au demeurant, par rapport au texte imprimé. Marie Huot y est successivement questionnée sur son rapport aux questions démographiques, à la souffrance imposée aux animaux et à la question de la vivisection de ces derniers, ses solutions préconisées quant à la surpopulation animale qui affecte les grandes villes. La fantasque poétesse lance également quelques réflexions sur l'économie, sur la folie, concluant son propos sur une phrase que l'auteur de l'article qualifie de "typique":

"Je ne suis pas méchante, mais si un jour je tenais le moyen de faire sauter tout l'univers et moi-même avec, et bien, ce jour-là, je serais criminelle !".

Très bien documenté sur la pensée malthusienne, Jacques Maheu fait bien entendu référence dans son article à Thomas Robert Malthus et à son célèbre Essai sur le principe de population, mais également à Joseph Proudhon, à Jules Duval ou encore aux Skoptzy (secte chrétienne secrète russe prônant la castration afin de mieux communiquer avec Dieu). Très érudit, ce scientifique a écrit dès 1895 de nombreux ouvrages et autres abstracts sur les flores souterraines en Europe, notamment un traité sur la flore des anciennes carrières de Paris en 1908.

Constellé de perles anarcho-dénatalistes, ce texte assez curieux constitue un précieux témoignage d'une époque très caractéristique de l'histoire des idées, permettant notamment de mieux appréhender les liens indiscutables existant entre la libre pensée et le néo-malthusianisme au travers de la figure haute en couleur de Marie Huot.



Bibliographie: Maury, L., Figures littéraires, écrivains français et étrangers, Paris, Perrin et Cie, 1911. – Robin, P., « Réunions publiques », in Régénération, janvier 1904, n° 32. – Robin, P., "Coup d'œil rétrospectif", in Régénération, janvier 1903, n° 20. – Rumilly, P. de, "Variétés. Notes vraies sur la conférence de Mme Marie Huot", in L'Encyclopédie contemporaine illustrée, 9 octobre 1892, p. 280. – Huot, M., Le mal de vivre, Paris, chez l'auteur, 1892. – Ariès, P., Pour sauver la terre, l'espèce humaine doit-elle disparaître ? : De l'humanisme à l'humanisme à l'humanisme des néomalthusiens, Paris ; Budapest ; Torino, l'Harmattan, 2002. – Cova, A., Féminismes et néo-malthusianismes sous la III^e République : la liberté de la maternité, Paris, l'Harmattan, 2011. – Cova, A., Maternité et droits des femmes en France : XIX^e XX^e siècles, Paris, Anthropos, 1997. – Demeulenaere-Douyère, C., Paul Robin : 1837-1912 : un militant de la liberté et du bonheur, [Paris], Publisud, 1994. – Francis R., La Grève des ventres - Propagande néomalthusienne et baisse de la natalité en France 19^e-20^e siècles, Paris, Aubier, 1980. – Sagaert, M., Histoire littéraire des mères : de 1890 aux années 1920, Paris et Montréal, l'Harmattan, 1999.



[LIMET, Jean-François (1855-1941)]. Carnet et croquis, s.l. [sans doute Paris?], vers 1910.

Carnets non répertoriés du patineur de bronze préféré d'Auguste Rodin. Peu de documents concernant Jean-François Limet semblent avoir survécu. Ces carnets permettent d'apprécier l'art de l'esquisse de celui qui eut une formation de peintre mais une destinée de patineur de bronze du plus grand des sculpteurs de l'époque et qui fut l'un de ses premiers photographes.

1. Carnet relié, 128 ff., papier crème quadrillé, une date dans le carnet "Paris, février 1910", couverture en toile vernie noire. Dimensions : 185 x 115 mm.

Nombreuses inscriptions sur la contre-garde supérieure : "Limet, Jean / Limet / L. Louis / Rose [Beuret ?] thé Carmen / Res. Carmen" ; sur le premier feuillet : "Mon. Salva 81 rue Saint-Lazare ; Sale, rue de Seine, 20 le mardi et vendredi de 8h à 3 heure ; Bertyin, rue de la Santé ; Buyniel, 26 rue Duroc tous les jours" ; sur la contre-garde inférieure : "…universelle de l'Homme ; [Atelier ?] 280 rue Saint-Jacques a voir [à noter que Rodin a occupé un atelier rue St-Jacques ; Rodin occupera successivement plusieurs maisons, rue des Fossés Saint -Jacques, rue Saint-Jacques, rue des Grands-Augustins] ; 81 ou 80 rue Sene (?)" ; recto du dernier feuillet : "Paul Chéron, poste restante Bd Diderot" [Paul Chéron dirigea la gazette des Beaux-Arts pour laquelle Rodin donna des gravures, notamment un Victor Hugo, de face].

Dessins à l'encre brune et à la mine de plomb, surtout des esquisses de portraits en pied, personnages féminins avec chapeaux, personnage masculin avec cape, bustes avec femmes coiffées de chapeaux et l'inscription "100 g. de terre de Sienne brul."



2. Carnet non relié (bi-feuillets), 56 ff., sans couverture (broché à l'origine), papier crème non réglé. Dimensions : 112 x 116 mm.

Note à la mine de plomb : "Allez chez Orleans Samedi 2 1/2 au plus tard".

Nombreux dessins divers, à l'encre, à la mine de plomb et au crayon bleu. Signalons une composition d'une danseuse rappelant les tableaux orientalistes du XIX^e siècle ; un portrait d'homme à barbe (Rodin ?).

3. Feuillet isolé (papier crème quadrillé), arraché à un carnet, avec dessins à la mine de plomb, profiles et dessins de bottes, lampadaire. Le dessin le plus abouti au verso représente un homme à moustaches.

A noter que le format de ce feuillet isolé ne correspond pas au format du carnet relié ni du carnet broché. Il semble qu'il ait été arraché à un carnet, du type Carnet 15 de Rodin (C. Judrin, *Inventaire des dessins*, Paris, Éditions du Musée Rodin, 1992, p. 94); des chiffres et multiplications (annotations de mesure) au recto du feuillet.





Jean-François Limet (1855-1941) fut le patineur de bronze préféré d'Auguste Rodin et un photographe amateur. Il photographia, par exemple, les Bourgeois de Calais en 1895 (tirage conservé au Musée Rodin, Paris). Il effectua plusieurs prises de vue des sculptures groupées à Meudon avant leur départ pour des expositions (voir H. Pinet, "Faute d'une documentation plus étoffée sur le personnage, nous n'en savons guère plus sur sa carrière parallèle de photographe...", in Pinet, H., Les photographes de Rodin, Musée Rodin, 9 avril-7 juillet 1986, p. 7).

Si l'on dénombre jusqu'à vingt-huit fonderies avec lesquelles Rodin a collaboré, il apparaît que de 1900 à 1910, le sculpteur a confié la quasi-totalité du patinage de ses œuvres – tâche des plus délicates – à Jean Limet qui demeurait entre autres à Cayeux dans le Nord. Les fonderies lui envoyaient les bronzes pour patinage. Jean Limet travaillera pour les Fonderies Rudier – et notamment Eugène Rudier qui reprend à son oncle François Rudier, la clientèle d'Auguste Rodin dont la notoriété est déjà internationale – jusqu'à sa mort en 1941, surveillant et patinant tout spécialement les fontes posthumes d'Auguste Rodin.

Fils d'un patron métallurgiste, ingénieur chimiste ayant une vocation de peintre, Limet fait la connaissance de Rodin via Carriès avec lequel il expérimentait des patines. Rodin en fait son patineur exclusif, et son homme de confiance pour la vérification du travail des fondeurs. A la mort du célèbre sculpteur, Limet continue à travailler dans le même esprit avec la fonderie d'Eugène Rudier, jusqu'à son propre décès.

Les carnets de Limet présentent des similitudes avec les carnets du maître Rodin décrits dans C. Judrin, *Inventaire des dessins*, Paris, Éditions du Musée Rodin, 1992. Le nom de « Limet » revient à quelques reprises dans les carnets de Rodin (Carnet 8, fol. 2 ; Carnet 14, fol. 3 ; Carnet 18, fol. 40v).



[MISE EN SCENE LYRIQUE]. [JORIO, Alfred]. Fonds Alfred Jorio, France, actif dans les années 1905-1930.

Fonds documentaire composé de 61 livrets scéniques manuscrits et imprimés annotés; rédaction d'une fine écriture cursive, bien lisible, en français, à l'encre (noire, rouge et bleue), crayons à papier et de couleurs, très nombreux passages soulignés, raturés et/ou corrigés, certains livrets illustrés de schémas et dessins de décor; tampon humide à l'encre violette: "(Assez bon état général). 0,54 mètre linéaire de documents textuels.

Abondamment annotés de la main du régisseur général de l'Opéra Municipal de Nîmes Alfred Jorio à l'aube du XX^c siècle, cette soixantaine de livrets d'opéra imprimés et de mise en scène manuscrits forment un ensemble documentaire unique et cohérent. Ces annotations, destinées à préparer la mise en scène, devaient servir de représentation anticipée dans l'esprit du régisseur.

Contenu [liste complète et détaillée sur demande] :

- 1. 35 livrets imprimés d'opéra interfoliés et annotés (*Le Baron Tzygane*, *Bonsoir, Voisin !*, *La Jolie Parfumeuse*, *Barbe-Bleue*, *Les P'tites Michu*, *Zampa*,...), de divers formats (in-12 à in-4), allant de 6 à 144 pp, couvertures renforcées.
- 2. 26 livrets de mise en scène manuscrits dont 3 cahiers détaillant les accessoires/meubles/figurants/l'éclairage nécessaires à la mise en scène d'une centaine d'opéra ; carnets d'écolier de 22 à 116 ff.n.ch.



Ce fonds documentaire, constitué d'une soixantaine de livrets d'opéra imrpimés et de mise en scène manuscrits, est intégralement annoté de la main du régisseur général Alfred Jorio. Ces annotations sont destinées à la mise en scène d'une centaine d'oeuvres lyriques, principalement constitués d'opérascomiques et de vaudevilles dans le goût du temps tels que *Sigurd, Hérodiade, Manon, Mignon, Werther* ou encore *Faust.*

Ces livrets contiennent des indications relatives à la distribution des rôles (RVP), l'éclairage, les décors, les costumes et/ou les accessoires des différents opéras-comiques ayant été mis en scène par Alfred Jorio. On constate qu'il a notamment apporté un certain nombre d'ajustements au texte, raturant et corrigeant les répliques qui ne s'accordaient pas à sa scénographie. Certaines suggestions ont été formulées afin d'adapter les productions à un public provincial, beaucoup plus porté sur les passages comiques que sur les ressorts de l'intrigue.

L'ensemble de ces annotations porte essentiellement sur des indications chorégraphiques et scéniques. Celles-ci sont accompagnées de schémas fléchés et croquis de décor, afin de donner une appréciation de l'espace scénique à l'ensemble de la troupe. Certains d'entre eux ont même été réhaussés de couleurs. Les décors sont largement détaillés, Alfred Jorio prenant bien soin de lister la majeure partie des accessoires nécessaires à la mise en scène.

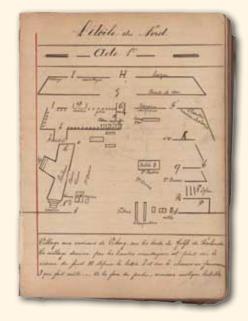




Dans les années 1910 et 1920, Alfred Jorio occupa le poste de régisseur général au sein de l'opéra municipal de Nîmes (réduit en cendres le 27 octobre 1952, par vengeance amoureuse, d'une cantatrice d'opéra). En tant que régisseur, il était amené à effectuer des tournées en province, mettant en scène des opéras avec des troupes itinérantes.

Ainsi, on note dans le *Journal d'Annonay* du mercredi 11 mars 1914, qu'il est employé en tant que régisseur de la saison de printemps 1914 du Théâtre Municipal d'Annonay. Au répertoire, *La Juive, Les Huguenots, Sigurd, Hérodiade, Manon, Mignon, Werther, Faust, Carmen, Thaïs, La Tosca, Roméo et Juliette, Mireille,* etc.; des opéras quasiment tous représentés dans ce fonds.

Soucieux de marquer sa propriété, Alfred Jorio a apposé sur chacun de ces livrets son tampon à l'encre violette : "Alfred JORIO – régisseur général" ou simplement signé à l'encre noire ou bleue "A. Jorio" ou "A. J.", à la fois sur la couverture et à l'intérieur. Par ailleurs, certains des livrets imprimés portent des ex-libris antérieurs manuscrits ou réalisés au tampon, permettant de saisir où notre régisseur a pu acquérir ses livrets et a pu organiser des représentaitons.



Technicien par excellence, le régisseur général représente l'intermédiaire entre le chef d'orchestre, le metteur en scène, les artistes et les techniciens. Remplissant à la fois des fonctions artistiques et administratives, il est ainsi chargé d'organiser matériellement les représentations d'opéra. En fonction de sa partition, aussi appelée « conduite de spectacle », il supervise les répétitions et les représentations. Il gère les artistes, leurs entrées et sorties, les manœuvres des techniciens, les changements de décors, etc.

Pascal Masson précise : "Le régisseur, c'est l'organisateur des opéras, c'est lui qui administre tout. Mais c'est le directeur qui décide des distributions". Tandis qu'à Paris les auteurs mettent le plus souvent eux-mêmes en scènes leurs opéras, éclairant directement les artistes sur leurs intentions et guidant les répétitions, en province, le régisseur général a une responsabilité considérable : en s'imprégnant des intentions des libretistes, il doit, à lui tout seul, assurer la cohésion d'une troupe mobile, en recomposition permanente.

Ces livrets de mise en scène ont rarement été conservé du fait de leur statut d'avant-texte scénique transitoire, quand bien même ils ont été diffusés afin de servir encore de *vade mecum* aux théâtres de province ou de support d'imaginaire à ceux qui n'avaient pas vu la pièce ou voulaients'en souvenir. La Bibliothèque Historique de la Ville de Paris en possède collection, restée à l'état manuscrit. Issue du fonds ancien légué par l'Association des régisseurs de théâtre, elle possède quantité de richesses inexploitées. Retracer l'histoire d'une pièces de ses mises en scène et de ses représentations en ayant recours à ces documents essentiels pourrait devenir un des objetctifs de l'historiographie lyrique.

Bibliographie et détail des pièces et livrets sur demande.





FISCHER, Max et Alex, Directeurs Littéraires aux Editions Flammarion, Lettre dactylographiée signée adréssée à [Pierre-Paul Raoul] COLONNA DE [CESARI-]ROCCA, écrivain et historien de la Corse, datée 34, rue Drouot, Paris, 19 octobre 1918.

L.D.S. sur papier à en-tête de la 'Librairie Ernest Flammarion – Direction littéraire'', 2/3 page (8 lignes), texte dactylographié, rubriques en rouge, signature manuscrite à l'encre noire, en français (texte plié au centre, petite déchirure mais bon état général). Dimensions : 224 x 175 mm.

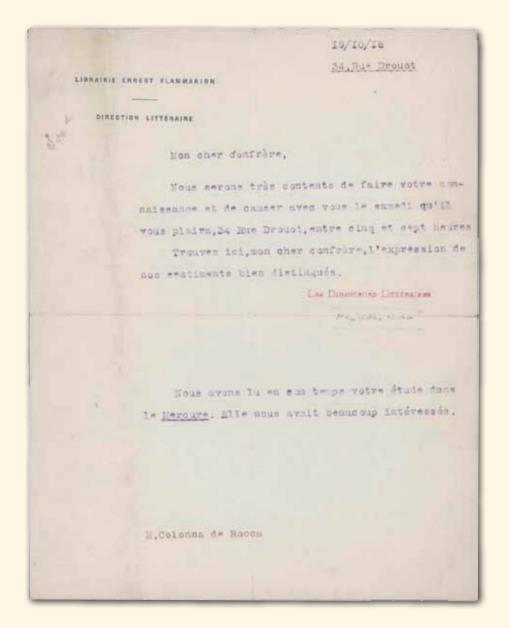
Lettre d'invitation pour une recontre dans les locaux de la librairie Ernest Flammarion, adressée par Max et Alex Fischer, directeurs littéraires de cette même libraire, à Pierre-Paul Raoul Colonna de Cesari Rocca (1864-1922), auteur d'une *Histoire de la Corse* (éd. C. Blaye, 1890), qualifié ici de "confère":

"Nous serons très content de faire votre connaissance et de causer avec vous le samedi qu'il vous plaisir, 34 Rue Drouot, entre cinq et sept heures."

En post-scriptum, Max et Alex Fischer font également part de leur intérêt pour l'un de ses articles intitulé "Don Juan, sa famille, sa légende, sa vie, d'après des témoignages contemporains" paru dans le *Mercure de France* du 16 janvier 1917 (tome CXIX, p. 193-220). Dans cet écrit, l'érudit corse estime que le personnage de Don Juan a été directement inspiré par Miguel Manara. Par ailleurs, selon lui, *Les âmes du Purgatoire* de Prosper Mérimée constituent la véritable source des don Juan de l'école romantique.

Littérateurs prolixes, Max(ime) (1880-1957) et Alex(andre) (1881-1935) Fischer sont deux frères qui écrivaient à deux mains des nouvelles, des romans mais également des pièces de théâtre à saveur humoristique. Entrés aux Éditions Flammarion en 1904, ils en deviennent les directeurs littéraires avant de créer, en 1914, une nouvelle collection intitulée la "Select-Collection".







[DELATOUSCHE, Germain (1898-1966)]. Journal intime autographe, Paris, 12 août-12 septembre 1922.

18 ff. n. ch. sur divers types et formats de papier (certains quadrillés, d'autres vierges); rédaction d'une fine écriture sérrée, à la plume métallique, à l'encre noire et au crayon à papier, bien lisible malgré de nombreuses ratures et corrections; rédaction en une colonne de 22 à 26 lignes sans justification. Couverture de carton quelque peu taché (Bon état général, document parfaitement exploitable). Dimensions du journal intime : de 134 x 104 mm à 174 x 119 mm

Vibrant témoignage du Paris bohême des années 1920, ce journal intime du peintre-graveur et activiste anarchiste Germain Delatousche relate au jour le jour son existence vagabonde entre Montparnasse et Montmartre, entre le Café du Parnasse (la Rotonde) et le cabaret La Vache Enragée à la fin de l'été 1922.

e resignier in minimum ant mon expent. gray law lundi. it pain it month a Houtmarter Dimposche 12 descend on Porvivine Drug la matini Le may as lumi donny my commen - i spor mice ellespreis la mit que mais un or to A = henry / non our mer muille from a totalice, in wenno wais si l'etru on XII four was explain, it of ent promyement of outple - it o poit

Né le 27 octobre 1898 à Châtillon-en-Dunois (Eure-et-Loir), Germain Delatousche s'est très tôt passionné pour le dessin et la peinture. Cependant, pour vivre, il est contraint de faire de tous les « petits » métiers. Infirme depuis son plus jeune âge, il est réformé au moment de la première Guerre Mondiale, devenant alors membre des Jeunesse Syndicalistes. En mai 1919 il organise au café "La Comète" la première exposition collective faite depuis la fin de la guerre, intitulée "Résurrection du quartier latin". La même année, il expose pour la première fois au "Salon des Jeunes", et en 1920 fait son premier envoi au "Salon des Indépendants". Il fréquente abondamment les cabarets de Montmartre comme "L'Olympia, ou le "Café du Parnasse" et est même embauché, en mai 1921, comme homme à tout faire au cabaret montmartrois La Vache Enragée. De 1921 à 1927, il y organise des expositions autour d'un groupe d'amis « les Compagnons » et collabore à diverses revues d'art comme La Vache enragée ou les Partisans. Après de nombreuses années de galère, la reconnaissance arrive enfin en 1927 lorsqu'il est élu sociétaire du « Salon d'Automne » et obtient le "Grand prix de l'appui aux Artistes" pour l'ensemble de son oeuvre. Germain Delatousche n'en oublie pas pour autant sa révolte, organisant des exposition d'art afin de soutenir les luttes de son temps et donnant de nombreux dessins ou bois gravés pour illustrer la presse anarchiste, la poésie d'Eugène Bizeau, Le pain quotidien d'Henry Poulaille et bien d'autres. Atteint d'une grave maladie, il meurt le 31 octobre 1966.

Se retrouvant sans emploi au cours de l'été 1922, la précarité de sa situation le contraint à mener une existence bohème : il passe son temps à errer dans les rues de Paris selon un itinéraire immuable, vendant ses dessins quand il a besoin d'argent, et allant oublier l'amertume de sa dégradation dans les cafés et avec les femmes. Partageant entre Montmartre et Montparnasse sa misère et son talent, ce frère errant a, selon J.-P Monteil, "l'allure traditionnelle des bohèmes de la belle époque. Il portait les cheveux longs [...] il avait une lavallière, un chapeau à larges bords et fumait une pipe au long tuyau [...] il avait une cape très ample dont il jetait le pan droit sur l'épaule gauche avec la prestance d'un mousquetaire". Du 12 août au 12 septembre 1922, il tient un journal où il griffonne au jour le jour, tous les menus détails de son errance, restituant le tumulte du Paris des Années Folles et les figures hautes en couleur des enfants les plus démunis de la Revolution Bohème.

G. Delatousche débute son journal lorsqu'il apprend qu'il va être expulsé du logement et de l'atelier qu'il occupe dans le XV^e arrondissement, l'après-midi du lundi 22 août 1922. Deux jours plus tard, ayant été mis à la rue, il hésite à aller dans un foyer d'acceuil sis au Boulevard Jourdan avant de se promettre "de ne jamais y mettre les pieds, car c'est d'une saleté repoussante". Chaque jour, à partir de cette date, il suit le même parcours immuable d'érrance entre Montmatre et Montparnasse : passant plusieurs heures à vagabonder la nuit, tant dans le métro que sur les boulevards (ce qui lui vaut

quelques mises en gardes par des agents de police et par des controleurs), il somnole sur les banquettes du Café du Parnasse (absorbé en 1924 par la Rotonde), sirotant lentement un café crème et mangeant des sandmichs. Loin d'être isolé, Delatousche peut compter sur ses amis proches, notamment sa compagne Georgette mais également quelques artistes à peine moins désargentés que lui, comme Georges Cresson, pour l'héberger, le nourrir, lui donner un peu d'argent et des vêtements. Vivant à l'état nomade, sa santé se dégrade, son moral également. Souvent, il manque d'argent, tremble de sommeil, étant même contraint une nuit de dormir dans des toilettes de chantier aux Invalides et affirme que lorsqu'il se promene sur les quais il a "les pieds dans l'eau, car mes chaussures sont très usées". Il tente d'échapper à sa situation de plus en plus catastrophique en cherchant à faire des petits boulots. Ainsi, le 1^{er} septembre, il s'en va rencontrer M. Blache contremaitre d'une usine à Vally, notant d'ailleurs, au retour, que "dans les localités que nous traversons, il n'y a que des ruines" à cause de la guerre. Finalement, le mardi 12 septembre, il trouve à s'employer de nouveau comme décorateur sur verre, au sein de l'atelier Gauthier, notant : " je m'en sors très bien".

Joints:

1. Répertoire manuscrit autographe de quelques oeuvres de G. Delatousche, **s.l.n.d.** [Paris, 1921-1927], en français, 5 ff. n. ch., écriture cursive à l'encre bleue, aux crayons à papier et de couleur bleue sur papier de réemploi (quelques rousseurs). Dimensions : 194 x 126 mm. Incipit : "Le monde où l'on s'ennuie, quelques malheureux, les Fille mères, les Jeunes mariées, les Avorteuses...."

2. Une coupure de presse illustrée d'un bois gravé de G. Delatousche, adressée par courrier à l'artiste (alors décédé), **avril-juin 1967**. Dimensions de l'enveloppe : 154 x 126 mm.

- 3. Trois études datées à la mine de plomb d'inspiration cubiste, tirées du même carnet de croquis. Dimensions : 198 x 90 mm :
 - Dessin d'une parisienne, 2 mai 1922 (quelque peu tâché).
 - Deux esquisses de poules, 9 mai 1922.
 - Portrait en buste d'une parisienne, 10 mai 1922.
- 4. Divers bois gravés :
- Deux ouvriers cheminant sur un chemin. Gravure numérotée "2/7" sur papier cristal (Mouillure marginale sans atteinte à la gravure). Dimensions : généralles : $107 \times 102 \text{ mm}$; gravure : $60 \times 45 \text{ mm}$.
- Un homme-singe assis. Gravure signée et numérotée "6/10" sur papier cristal. Dimensions : généralles : 217 x 165 mm ; gravure : 90 x 90 mm.
- Vue d'un village baigné par une rivière . Epreuve d'art signée sur papier vélin. Dimensions : généralles : 217 x 177 mm ; gravure : 123 x 94 mm.
- Vue d'une tour en ruine sur papier vélin (infimes et marginales piqûres sans aucune atteinte à la gravure). Dimensions : généralles : 242 x 185 mm ; gravure : 70 x 70 mm.

Bibliographie: le présent journal est absent du catalogue de la vente de la Succession Germain Delatousche 1898-1966, réalisée le 11-12 juin 2010 par Salorges enchères à Nantes. – Maublanc, J.-D., *Germain Delatousche*, Ed. de la Pipe en écume, Paris, 1941. – Rémy, T., "Germain Delatousche", in *L'Ex-Libris français*, n° 41, 4° semestre 1955. – Bourrillon, H., "In memoriam Germain Delatousche", D° n° 85/86, 1966/1967. – Denux, R., *L'Ecole libératrice*, 1966. – Bourgeois, L., *Maintenant*, n° 4, novembre 1946. – Monteil, J.-P., *Contre-Courant*, mars 1967. – Maitron, J., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : de la Première à la Seconde Guerre mondiale*, éditions ouvrières, 1985. – http://militants-anarchistes.info/spip.php?article1133.



[ENLUMINURE]. Dernière communion de Saint-Denis, s.l. (très certainement Paris), datée 9 octobre 1957.

Gouache sur vélin, sous encadrement de verre (excellent état général, quelques menus défauts à signaler au cadre). Dimensions de la miniature : 115 x 90 mm; dimensions du cadre : 160 x 220 mm. Au dos, on lit : « Cette miniature a été copiée d'après le « Missel de Paris » exécuté au XV siècle. A la fin duquel on lit : « Feu de bonne mémoire, Denis de Molin, en son vivant Patriarche d'Antioche et evesque de Paris a laissé ce missel à l'église Notre Dame de Paris à l'usage perpétuel d'icelle. » et... maintenant visible à l'Arsenal.

Copie de très belle facture réalisée au XX^e siècle dans le style troubadour du feuillet 442 du Missel à l'usage de Paris (Paris, Bibliothèque de

l'Arsenal, ms. 621).

Les miniatures de ce missel sont attribuées à l'atelier du Maître de Bedford (1435?-1440?) (cf. Avril et Reynaud, *Les manuscrits à peinture en France*, 1993, p. 36 : L'associé principal du Maître de Bedford ou Maître de Dunois). Ce missel fut commandité par Jacques Du Châtelier (1427-1438), 99ème évêque de Paris, et terminé par son successeur Denis du Moulin (1439-1447).

Cette miniature a été réalisée pour être offerte à son Excellence Monseigneur Alfred-Joseph Atton (1902-1987) à l'occasion de sa consécration le 9 octobre 1957 en tant qu'évêque titulaire (ou *in partibus*) de Theudalis, après avoir été nommé à cette charge épiscopale ainsi qu'à celle d'évêque auxiliaire d'Orléans, le 8 août de la même année. En effet, ses armoiries figurent en pied, posées sur une croix de procession à une traverse, surmontées d'un chapeau de sinople vert accompagné d'une cordelière à six houppes, associées à sa devise personnelle "Per fidem fiducia" ("la confiance par la foi"). Il succède à Louis Biron, le 15 janvier 1964, en tant qu'évêque de Langres.

Cette copie est d'une excellente facture, respectant les proportions et le rendu de l'original. Il serait éventuellement possible d'en identifier l'artiste parmi ceux actifs au XX^e siècle, encore mal répertoriés.

Bibliographie: Lartigue, J.-J., Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français (1200-2000), Paris, publications de l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, 2000. – http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/batton.html.



TABLE DES MANUSCRITS

1. [FINISTÈRE]. [QUIMPER] 21 février 1359.	21. [Hauts-de-Seine]. [Saint-Cloud]. [Hôpital]. 1711.
2. [BOUCHES-DU-RHÔNE]. [ARLES]. 8 mars 1366.	22. [CAROSSE]. v. 1715-1725.
3. [PAS-DE-CALAIS]. [ARDRES]. 1 octobre 1387.	23. [Poésie Satyrique]. [Arcangel, M ^R . d']. 1752.
4. [Drôme]. [Romans-sur-Isère]. [Saint-Barnard-de-Romans]. Vers 1404.	24. [MARINE]. [GUERRE DE SEPT ANS]. Juin-juillet 1757.
5. [ISÈRE]. [SAVOIE] [GRENOBLE]. 8 décembre 1422.	25. [HAUTE-MARNE]. [CHAMPAGNE]. [JOINVILLE]. [FISSEUX, Jean?]. 1768.
6. [CALVADOS]. [TOUQUES]. lundi 12 mars 1425 [1424]	26. [VAL D'OISE]. [GROSLAY]. 3 août 1800.
7. [VAUCLUSE]. [AVIGNON]. 26 janvier 1430.	27. [Drôme]. [ROMANS-SUR-ISÈRE]. 8 novembre 1810.
8. [Bouches-du-Rhône]. [Marseille]. 5 août 1434	28. [Anonyme]. [Echantillons de Tissus]. Premier tiers du XIX ^e siècle [v. 1810-1820 ?].
9. [SEINE-MARITIME]. [NORMANDIE]. [HENRI VI (roi d'Angleterre)]. 25 septembre 1442.	29. [LULLIN DE CHATEAUVIEUX, Jacob-Frédéric] alias CERCLE DIT DE COPPET, v. 1816-1820.
10. [CALVADOS]. [NORMANDIE]. [HENRI VI (roi d'Angleterre)]. 26 juin 1444.	30. [DENNE-BARON, Pierre-Jacques]. s.l.n.d. [sans doute Paris, vers 1846].
11. [VICENCE]. Après 1448.	31. [PARIS]. HAUSSMANN, Georges Eugène, 17 mars 1860 et 15 avril 1862.
12. [HERAULT]. [MONTPELLIER]. 10 septembre 1462.	32. [PARIS]. [ETAT DES LIEUX]. 25 mai 1865.
13. [FINISTERE]. [QUIMPER]. 17 mars 1474.	33. [PARIS]. [TRAMWAY]. BOISTEL, Georges, CHABRIER, Ernest et CHARTON, Jules, novembre 1881.
14. [VAUCLUSE]. [VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON]. [ABBAYE SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE]. 1er décembre 1491.	34. [MAHEU, Jacques]. Octobre 1892.
14. [[ENLUMINURE]. RHÔNE-ALPES]. [LYON]. Après 1489 et avant 1492.	35. [LIMET, Jean-François (1855-1941)]. Vers 1910.
16. [Isère]. [Dauphiné]. [Vienne]. XV ^e -XIX ^e siècle.	36. [MISE EN SCENE LYRIQUE]. [JORIO, Alfred]. 1905-1930.
17. [AVEYRON]. [MILLAU]. [CHAFFARY, Pierre]. août 1505 [suivi de] 29 décembre 1493.	37. FISCHER, Max et Alex, 19 octobre 1918.
18. [Isère]. [Dauphiné]. [Finances]. vers 1518.	38. [DELATOUSCHE , Germain (1898-1966)]. 12 août-12 septembre 1922.
19. [VENISE]. [CONTARINI, Tomaso]. 29 septembre 1589.	39. [COLETTE, Sidonie Gabrielle (1873-1954)], sans date [1946 et 1947 (?)].

40. [ENLUMINURE]. Dernière communion de Saint-Denis, datée 9 octobre 1957.

20. [BELGIQUE]. [TOURNAI]. [CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA TOMBE]. XVII^e siècle.

